



# **Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine**



**DIAGNOSTIC  
AGRICOLE**  
Février 2017

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Un territoire agricole .....</b>	<b>2</b>
1.1	Une présence de l'agriculture homogène sur le territoire .....	2
1.2	Une activité agricole génératrice d'emplois .....	2
1.3	Localisation des sièges d'exploitations.....	5
<b>2</b>	<b>Des exploitations en mutation.....</b>	<b>7</b>
2.1	Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants.....	7
2.2	Un agrandissement des exploitations qui s'accélère mais une SAU par exploitant stable .....	9
2.3	Un nécessaire renouvellement des générations .....	13
2.4	Le développement du modèle sociétaire .....	16
2.5	Les GDA .....	17
<b>3</b>	<b>Une terre de grande culture .....</b>	<b>18</b>
3.1	Les céréales et oléo protéagineux fortement présents, mais une diversification caractéristique du territoire. ....	18
3.2	Des projets de développement d'ateliers qui favorisent la diversité des productions.	21
3.3	Des filières longues bien implantées sur le territoire avec des opérateurs de qualité	22
3.4	Valorisation des productions par les circuits courts, complémentaires des filières longues du territoire .....	23
3.5	Labels officiels sur le territoire .....	25
3.6	Complémentarité entre les filières courtes et les filières longues.....	25
<b>4</b>	<b>Un territoire en évolution .....</b>	<b>26</b>
4.1	Des bâtiments anciens mais fonctionnels.....	26
4.2	Des projets de nouveaux bâtiments .....	27
4.3	Des projets divers .....	30
<b>5</b>	<b>Les points de vigilance pour l'urbanisation.....</b>	<b>31</b>
5.1	Irrigation et drainage.....	31
5.2	Situation sanitaire des exploitations.....	33
5.3	L'environnement local .....	35
5.4	Préoccupations.....	37

# **GLOSSAIRE**

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**CUMA** : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

**EARL** : Entreprise À Responsabilité Limitée

**GDA** : Groupement de Développement Agricole

**GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

**GEETA** : Groupement d'Études Économiques et Techniques Agricoles

**ICPE** : Installation Classées pour la Protection de l'Environnement

**RSD** : Règlement Sanitaire Départemental

**SAU** : Surface Agricole Utile

**SCOP** : Surfaces en Céréales Oléo Protéagineux

## Contexte et objectifs

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a choisi de travailler en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret pour la réalisation du diagnostic agricole de son territoire.

Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques et les enjeux spatiaux de l'économie agricole afin d'assurer leur prise en compte et leur intégration dans les documents d'urbanisme. Ce document permettra également de mesurer l'impact des choix d'aménagements retenus sur l'agriculture.

## Méthodologie

Les exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le territoire de la Communauté de Communes ont été identifiées à l'aide de la base de données de la Chambre d'agriculture et d'agriculteurs référents sur le territoire.

La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de ce diagnostic comprend deux phases principales. Dans un premier temps, le recueil d'informations auprès des agriculteurs siégeant sur le territoire a été réalisé grâce aux renseignements d'un questionnaire ouvert. Dans un second temps, l'analyse des données collectées auprès de chaque exploitant a permis la rédaction d'un document de synthèse dressant un portrait de l'agriculture du territoire.

## Résultats

L'ensemble des exploitants du territoire, soit 275, ont été contactés et sollicités pour participer à l'enquête. 196 ont été rencontrés, dont 2 retraités ayant des parcelles de subsidences et 5 dont le siège de leur exploitation se situe en dehors de la Communauté de Communes. A ce titre, 70% des agriculteurs qui siègent sur le territoire ont contribué au recueil de l'information. Ce taux est satisfaisant et donne une image représentative de la situation agricole de la Communauté de Communes. **Il est toutefois important de noter que seules les informations communiquées sont intégrées à ce document** ; les données d'exploitants n'ayant pas souhaité répondre à une question ne sont pas présentes dans le document de synthèse.

De plus l'enquête a été conduite dans le contexte très particulier post-inondation de juin 2016. Cela pu avoir une incidence sur certaines réponses et sur la capacité des agriculteurs à se projeter dans de nouveaux projets.

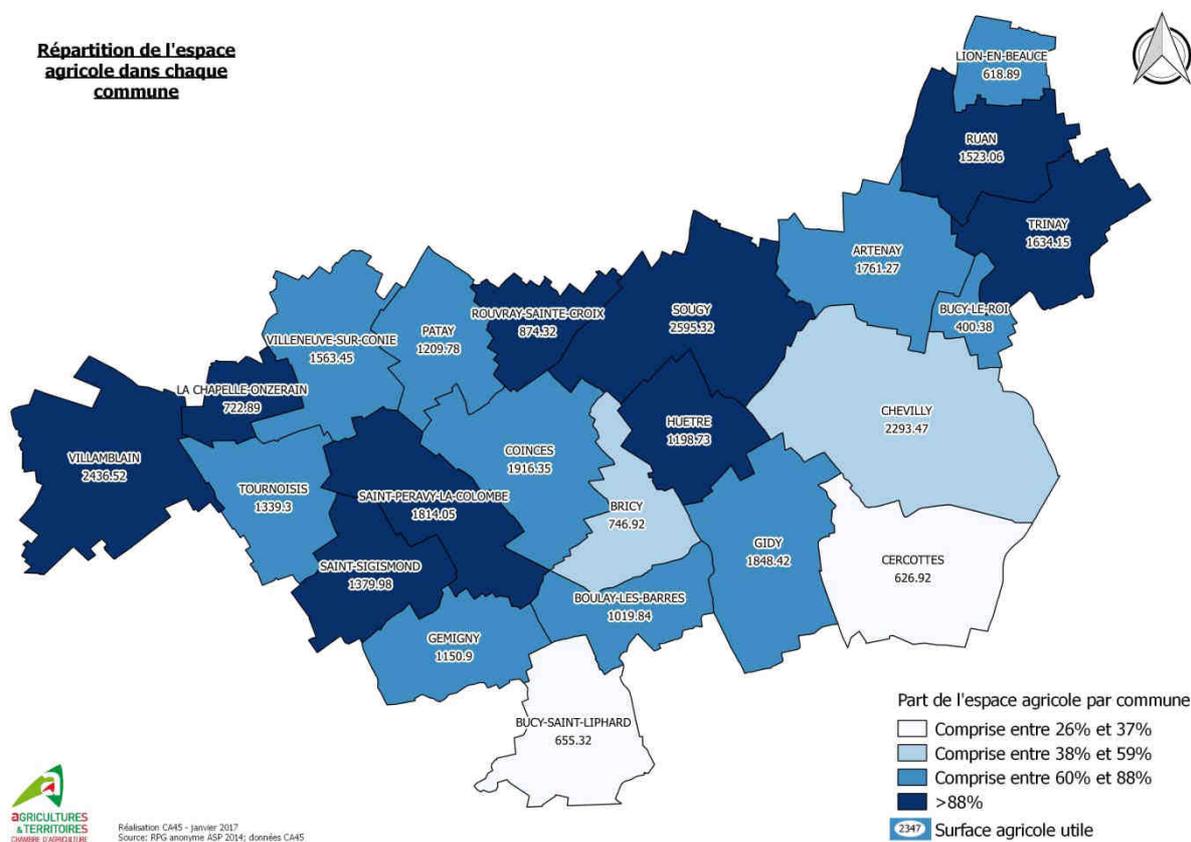
Des données complémentaires issues du recensement général de l'agriculture (RGA), du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Agreste) et des déclarations liées à la politique agricole commune (PAC) via le Registre Parcellaire Graphique (RPG) ont également été valorisées dans cette étude.

# 1 Un territoire agricole

## 1.1 Une présence de l'agriculture homogène sur le territoire

L'agriculture occupe une superficie relativement forte de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine puisque 31 330 hectares soit **78 %** de la superficie du territoire est recouverte par des terres agricoles. L'emprise agricole est nettement supérieure à la moyenne de la France (50%) et du Loiret (54%). Elle est toutefois équivalente à celle du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, territoire voisin.

Cette emprise relativement forte s'explique par des terres à fort potentiel agronomique dont la vocation agricole a été conservée. On observe également que les Communes de Cercottes, Chevilly, Bucy-Saint-Liphard et Bricy ont une plus faible part de surface agricole que celle du Loiret. En effet, sur ces trois premiers territoires, la forêt est fortement présente et sur la commune de Bricy, la base militaire occupe pour moitié le territoire.



## 1.2 Une activité agricole génératrice d'emplois

En 2016, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine compte 275 exploitations agricoles réparties entre ses 23 communes.

Parmi ces 275 exploitations, nous en avons rencontré 189 dont le siège se situe au sein de la Communauté de Communes, ce qui nous permet d'avoir une vision plus précise de l'emploi sur ces structures. Ces 189 exploitations sont pilotées par 226 chefs d'exploitations et associés auxquels il faut ajouter 59 emplois salariés agricoles (39 salariés agricoles permanents, 14 salariés saisonniers et 4 apprentis-stagiaires) directement liés à l'activité agricole. En extrapolant à l'ensemble des exploitations du

territoire, cela représente **une moyenne de 1,5 emploi par exploitation** soit environ **400 emplois directs** dans les fermes de la Communauté de Communes. A cela s'ajoutent 47 exploitations faisant appel à de la main d'œuvre familiale.

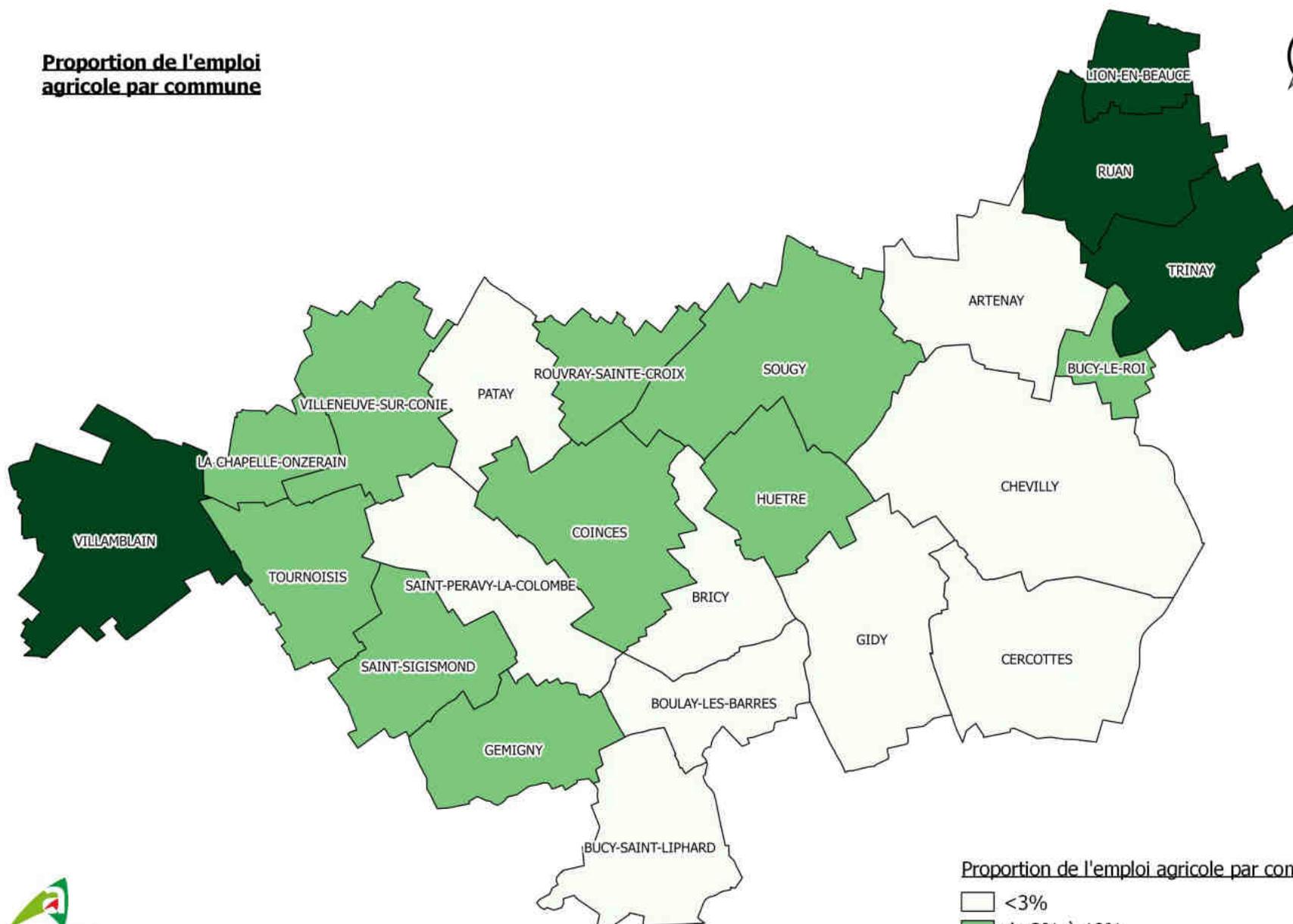
L'agriculture se trouve également au cœur d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fournitures, équipements, services) et en aval (coopératives, négociants, agro-alimentaire) sur le territoire loirétain. A ce titre, on considère qu'un emploi agricole sur une exploitation induit 7 emplois hors exploitation.

En moyenne, les agriculteurs représentent 3% des actifs ayant un emploi et 3% des emplois de la Communauté de Communes (*données calculées sur la base des chiffres INSEE 2013*). De nombreuses disparités sont toutefois constatées : certaines communes comme Ruan (18%) sont plus agricoles que d'autres comme Cercottes (0,4%). Les communes en périphérie de l'agglomération d'Orléans et celles le long de la nationale 20 ont une proportion de l'emploi agricole plus faible que leurs voisines.

22 exploitations se sont diversifiées vers **des activités hors productions** afin de diversifier leurs revenus et maintenir ou créer des emplois. A ce titre, 12 entreprises de travaux agricoles (ETA) et 1 entreprise de travaux divers ont été recensées. Ce chiffre élevé souligne que cette activité s'est particulièrement développée sur ce secteur. Ces entreprises proposent notamment de faire certaines étapes des cultures ou l'ensemble des travaux des champs en prestation de service. 3 sociétés de transport, 1 négociant de pomme de terre et d'oignons, 1 société de stockage de pomme de terre, 1 société de prestation de service formation-communication et 1 centre équestre ont également été répertoriés.

Les activités développées « hors production » peuvent également être vectrices d'attractivité du territoire et d'agro-tourisme avec notamment sur territoire : 4 gîtes ruraux et 1 chambre d'hôtes. Comme nous le verrons dans la partie « changement de destination », le développement de l'agrotourisme via les campings à la ferme, les gîtes ruraux, ou les salles de réception pourrait se développer dans les années à venir.

**Proportion de l'emploi agricole par commune**



**Proportion de l'emploi agricole par commune**

- < 3%
- de 3% à 10%
- > 10%



Réalisation CA45 - janvier 2017  
Source: RPG anonyme ASP 2014; données CA45

### 1.3 Localisation des sièges d'exploitations

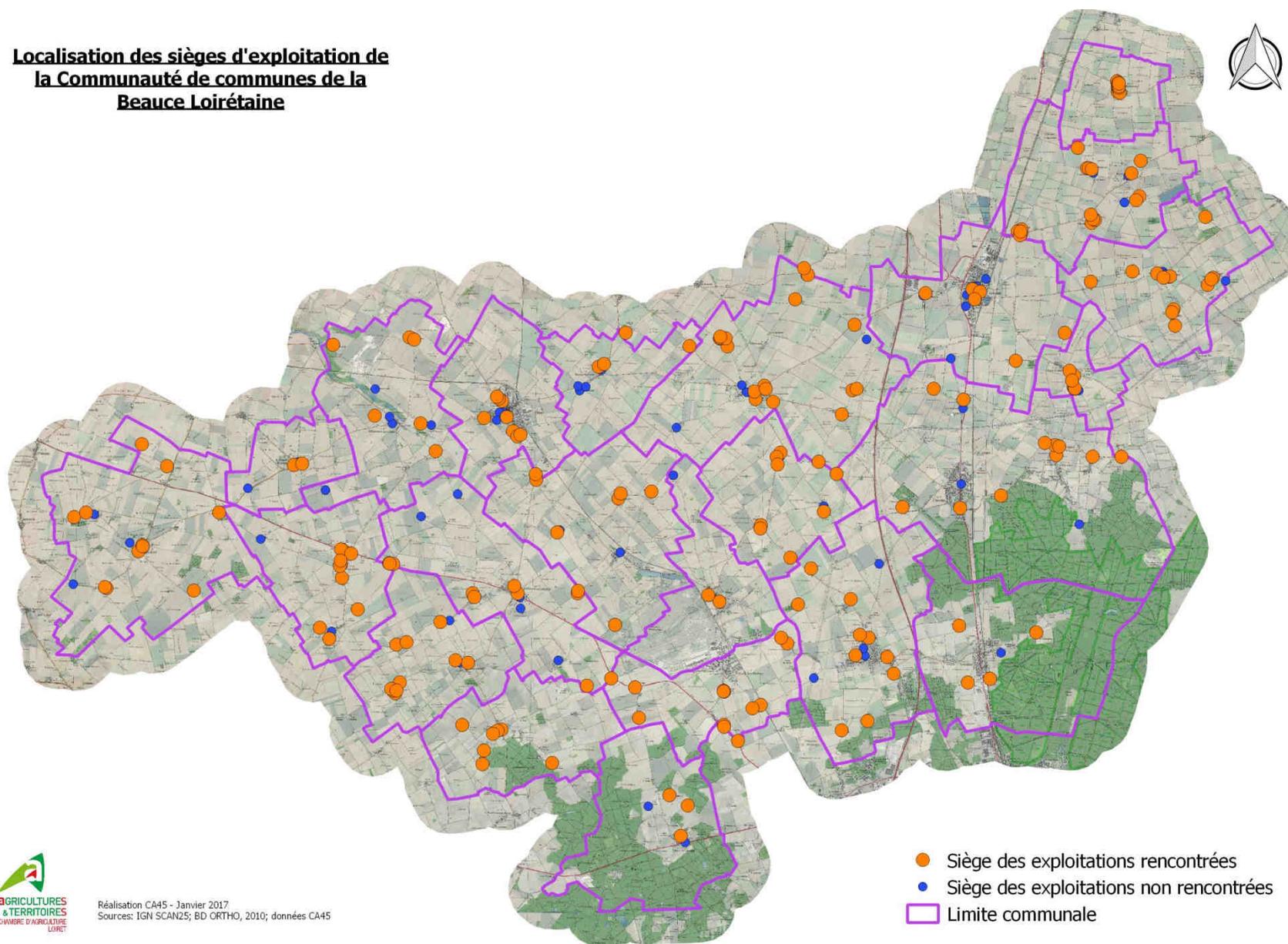
La carte ci-après présente la localisation des sièges d'exploitations déclarés par les producteurs lors des entretiens.

On observe que des sièges d'exploitation sont agglomérés au tissu bâti. Sur ces secteurs, nous avons notamment des sièges positionnés au niveau des bourgs de Patay, Artenay, Lion-en-Beauce et Tournois (positionnés dans ou à proximité des bourgs) et, dans une moindre mesure Gidy et Sougy par exemple. **La présence de sièges d'exploitations dans les bourgs peut induire plusieurs enjeux :**

- ▶ la circulation agricole pour accéder ou sortir des sièges d'exploitations. En effet, l'agriculteur est contraint, le plus souvent, de circuler en centre bourg,
- ▶ le voisinage, notamment en cas de présence d'élevage, où des distances d'éloignement réglementaires doivent s'appliquer,
- ▶ le développement des exploitations peut être bloqué du fait du règlement du PLU et de l'enferment par des constructions existantes.

En dehors des centres bourgs, les sièges d'exploitations sont répartis sur le territoire dans des hameaux ou en tant que fermes isolées. Ce cas de figure est moins représenté sur le territoire. Si cette configuration atténue les problèmes liés au voisinage et à la circulation, ce type de **répartition des sièges agricoles sous forme de « mitage »** pose également la question du devenir et de la mutation possible de ces bâtiments dans le cadre du PLUi. En effet, en cas de transmission de l'entreprise, il est possible que le cédant ne laisse pas sa maison d'habitation au repreneur. Cela entraîne la reconstitution progressive d'un siège complet (bâtiments d'exploitation + habitation) sur un nouveau site. Les anciens exploitants deviennent alors des « tiers » non exploitants dans une zone agricole et à proximité, parfois, de bâtiments d'élevage.

**Localisation des sièges d'exploitation de  
la Communauté de communes de la  
Beauce Loirétaine**



Réalisation CA45 - Janvier 2017  
Sources: IGN SCAN25; BD ORTHO, 2010; données CA45

- Siège des exploitations rencontrées
- Siège des exploitations non rencontrées
- Limite communale

## 2 Des exploitations en mutation

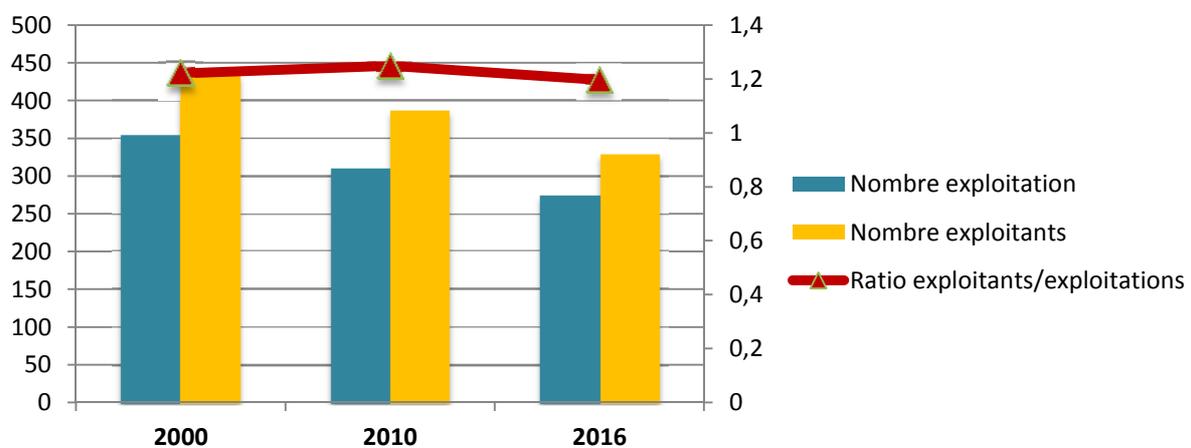
### 2.1 Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants

Comme sur l'ensemble du département, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine observe une diminution structurelle du nombre d'exploitations agricoles. Le phénomène est légèrement inférieur à la moyenne nationale (26% ; Chiffre Agreste 2010). En effet, en 16 ans (de 2000 à 2016), sur le territoire de la Communauté de Communes, 1 exploitation sur 4 a disparu (-22%).

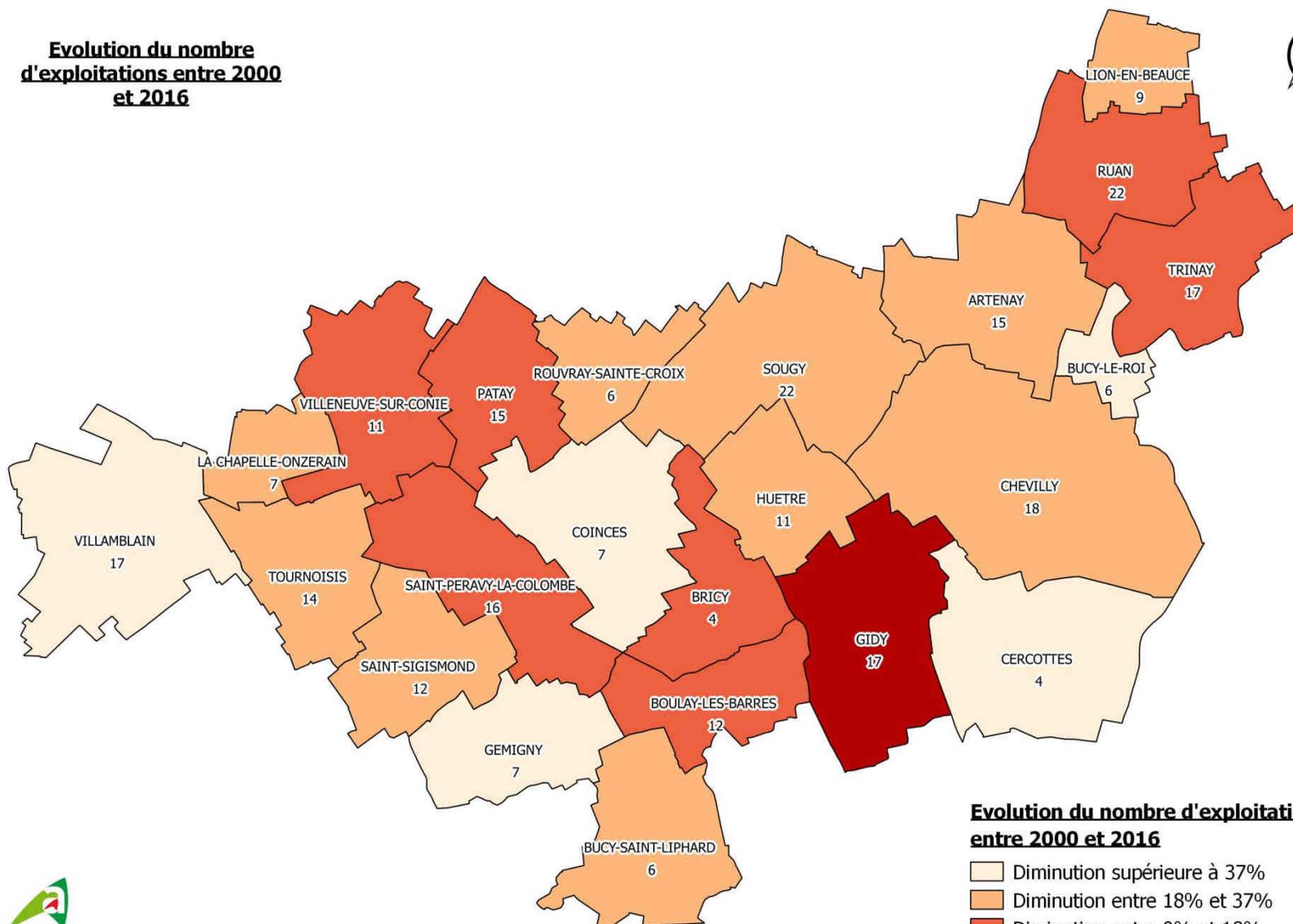
On observe sur la carte ci-après que la chute du nombre d'exploitations comporte peu de disparités sur ce territoire. En effet, seules quelques communes ont vu une chute du nombre d'exploitation supérieure à 37% en 16 ans, mais celle-ci n'excède jamais 50% de diminution. En comparant avec la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, ces chiffres apparaissent relativement faibles. En effet, sur les 15 communes qui composent la CC de la Plaine du Nord Loiret, 6 ont vu une diminution supérieure à 50% du nombre de leurs exploitations.

Le ratio d'exploitants dans une exploitation a très peu évolué ces seize dernières années. Il est aujourd'hui de **1,2 exploitants par exploitation** sur ce territoire.

### Evolution du nombre d'exploitants par rapport à la diminution du nombre d'exploitations



**Evolution du nombre  
d'exploitations entre 2000  
et 2016**



**Evolution du nombre d'exploitations  
entre 2000 et 2016**

- Diminution supérieure à 37%
- Diminution entre 18% et 37%
- Diminution entre 0% et 18%
- Augmentation de 21%

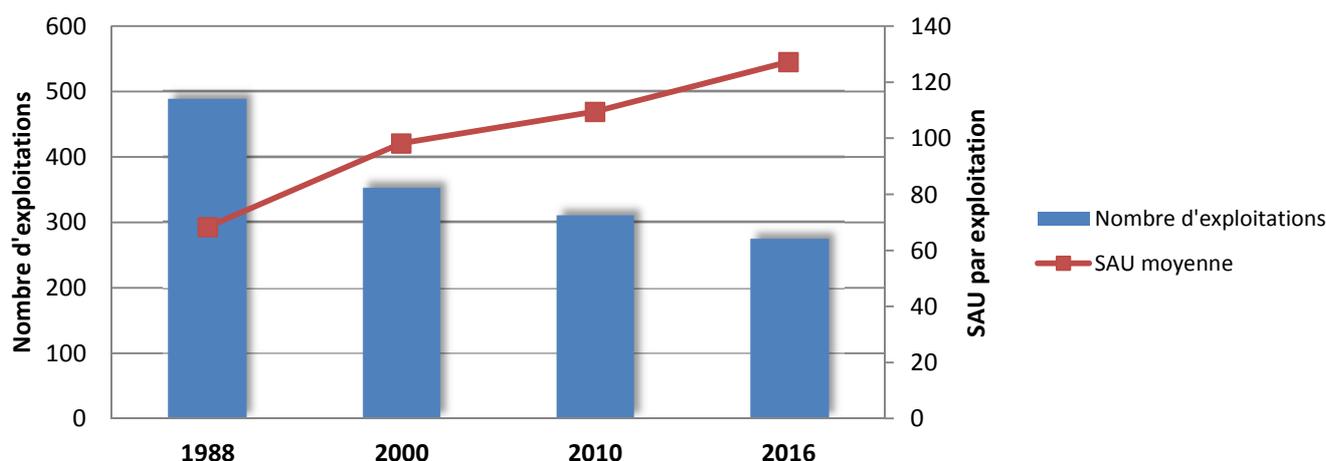


Réalisation CA45 - janvier 2017  
Source: données CA45

## 2.2 Un agrandissement des exploitations qui s'accélère mais une SAU par exploitant stable

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'exploitations agricoles siégeant sur le territoire (*histogramme bleu*) et la SAU moyenne par exploitation (*courbe rouge*). Le phénomène de chute du nombre d'exploitations a tendance à se stabiliser entre les années 2000 et 2010 alors qu'on assiste à **une augmentation pratiquement linéaire de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation** depuis 1988.

### Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles entre 1988 et 2016

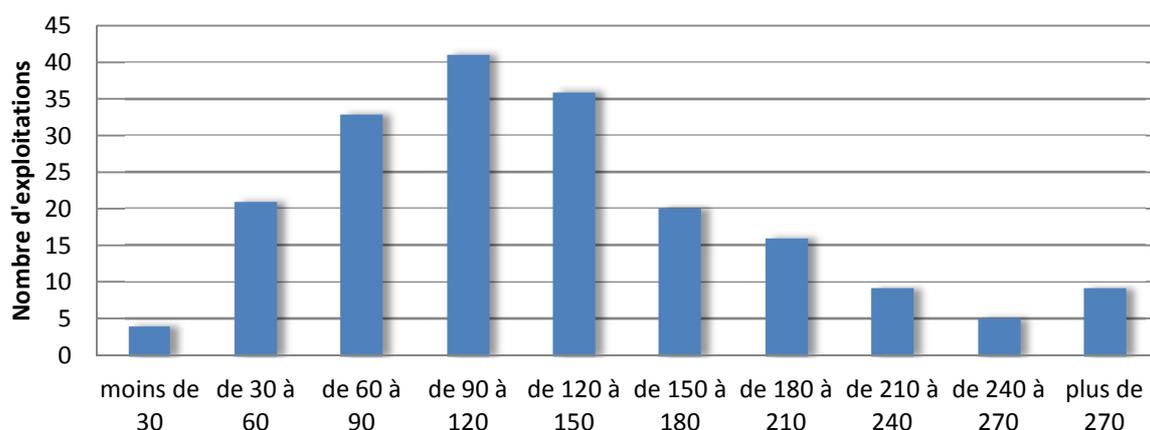


En prenant en compte l'ensemble des systèmes de production du territoire de la Communauté de Communes, la surface moyenne des exploitations agricoles est de **127 hectares**.

Il s'agit de structures de grande taille par rapport à la moyenne départementale de 96 hectares. A noter cependant que la SAU moyenne dans le Giennois est de 158 ha, les sols n'ayant pas les mêmes qualités agronomiques et les productions différant, les seuils de rentabilité ne sont pas atteints avec les mêmes surfaces.

Le graphique ci-après présente le nombre d'exploitations rencontrées en fonction de leur SAU. On observe que **la majorité des exploitations rencontrées montre une superficie comprise entre 60 et 150 hectares**. On observe que l'histogramme est assez homogène avec un pique au niveau de la moyenne, environ 120 ha, et peu d'exploitations de plus de 270 ha. Cela signifie que les exploitations sont globalement avec un profil proche. A titre de comparaison, dans le Giennois, aucune tendance ne se détache sur ce même histogramme en lien avec les différences de modèles (cultures spécialisées, élevage, grandes cultures...)

## Exploitations rencontrées par SAU en ha en 2016



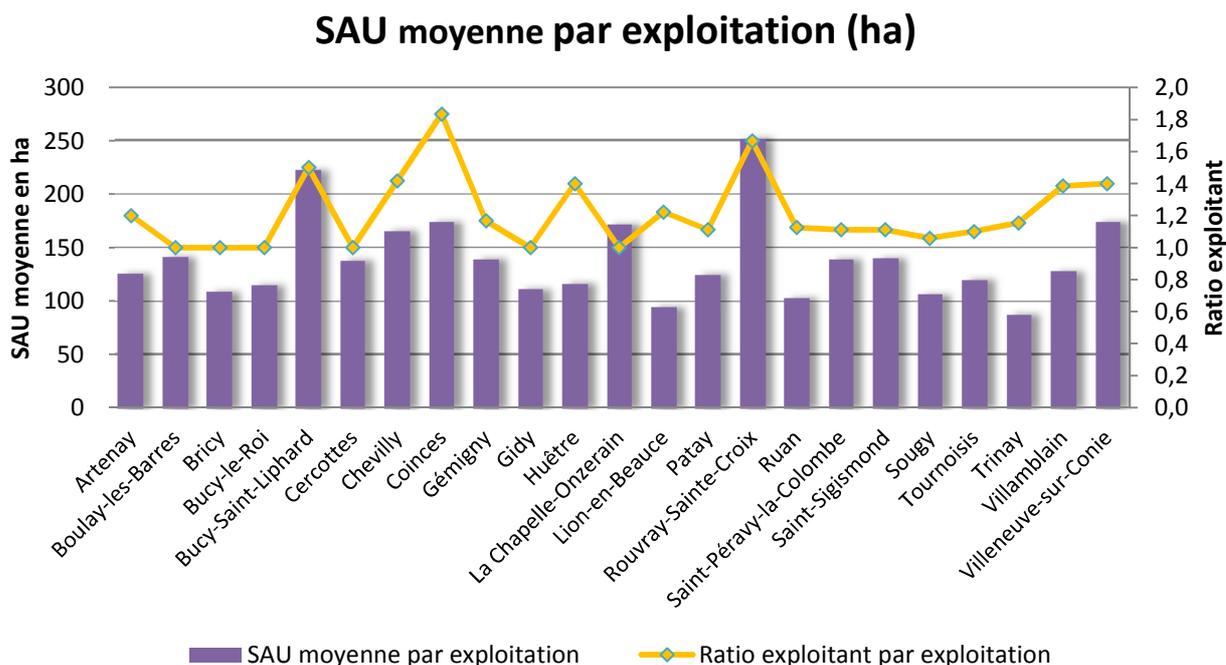
Il est également important de noter que **seuls 31% des surfaces agricoles du territoire sont la propriété des exploitants**. De plus, 18 ilots répartis entre 10 exploitations et représentant plus de 140 hectares sont des parcelles dont le mode de faire valoir est précaire.

Le document ci-dessous présente **la SAU par exploitation rencontrée** en fonction des communes et en fonction du nombre d'exploitant. Ces chiffres illustrent la tendance au regroupement sociétaire avec une SAU moyenne par exploitation plus élevée que la SAU moyenne par exploitant (exprimée en ha).

Nom commune	SAU moyenne par exploitation	SAU moyenne par exploitant
Artenay	126	105
Boulay-les-Barres	141	141
Bricy	109	109
Bucy-le-Roi	115	115
Bucy-Saint-Liphard	223	148
Cercottes	138	138
Chevilly	165	117
Coinces	175	95
Gémigny	139	119
Gidy	111	111
Huêtre	116	83
La Chapelle-Onzerain	172	172
Lion-en-Beauce	95	77
Patay	125	113
Rouvray-Sainte-Croix	252	151
Ruan	103	91
Saint-Péravy-la-Colombe	139	125
Saint-Sigismond	140	126
Sougy	106	100
Tournoisis	120	109
Trinay	88	76

Villamblain	128	92
Villeneuve-sur-Conie	174	125
<b>Moyenne</b>	<b>127</b>	<b>106</b>

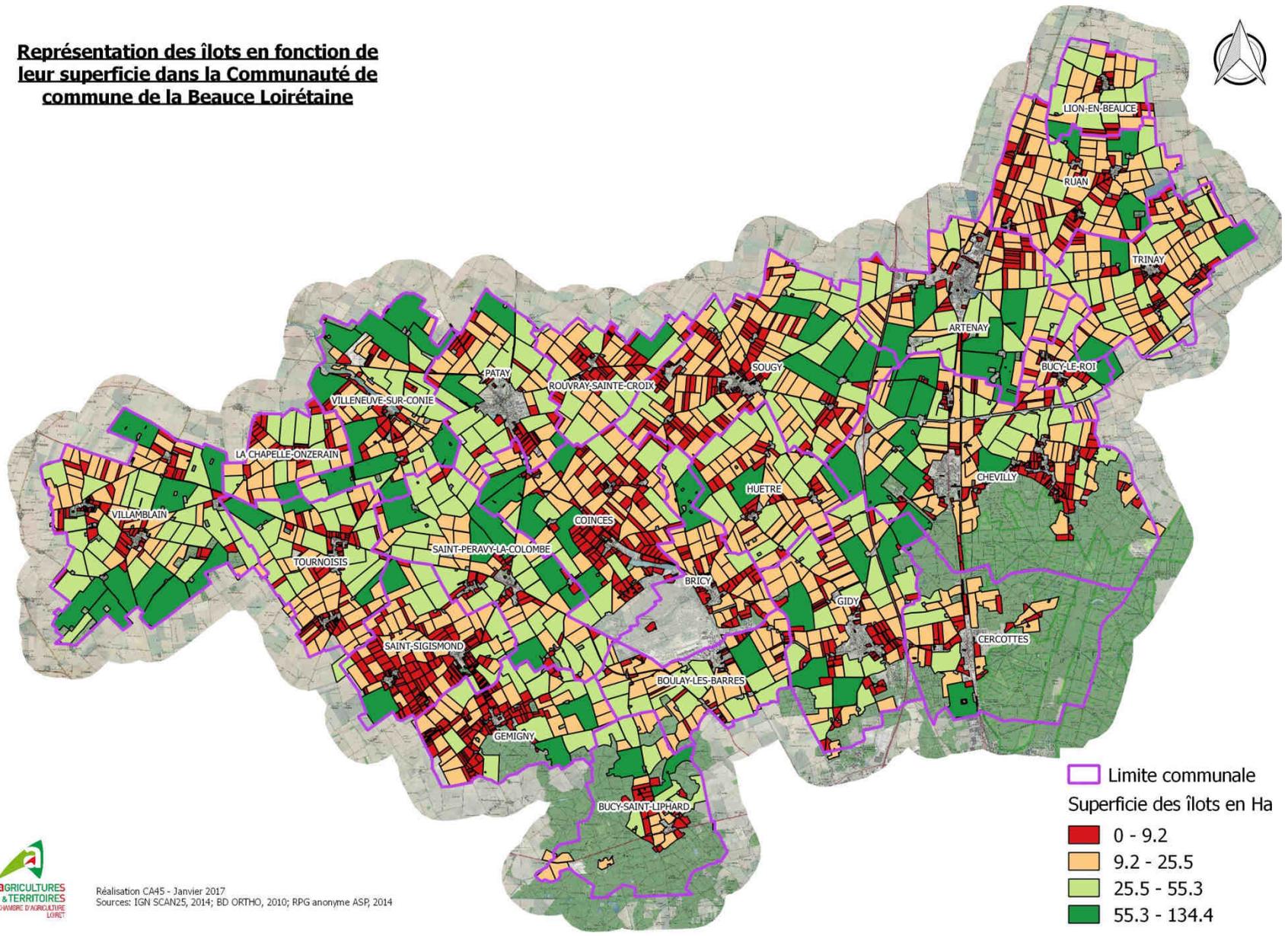
Le graphique ci-après présente la SAU moyenne par exploitation. Les communes de Bucy-Saint-Liphard et de Rouvray-Sainte-Croix montrent une SAU moyenne bien plus élevée que celle des communes voisines. Pour ces deux communes, le ratio exploitant par exploitation fait également parti des valeurs les plus élevées, ce sont de grandes exploitations pilotées par plusieurs associés.



La carte ci-après est colorée en fonction de **la taille des îlots**, les superficies les plus faibles apparaissent colorées en rouge. On observe un **aspect hétérogène entre les communes**. Par exemple, la commune de Saint-Sigismond est colorée principalement en rouge, or des parcelles de petites tailles peuvent être un frein au développement de certains outils en agriculture. La différence de couleur souligne également que certaines communes ont bénéficiées d'un aménagement foncier récemment alors que, sur certaines communes, ce type d'opération date de 50 ans ou plus.

**Dans le cadre du PLUi**, une priorité peut être donnée à préserver les acquis de l'aménagement foncier. En effet, lors du choix des terrains à urbaniser, les terrains de grandes tailles, proches des sièges d'exploitations pourront être conservés à vocation agricole. De la même manière, les chemins de pourtours agricoles, souvent mis en place pour contourner les bourgs lors des remembrements, pourront être préservés. Aucune construction desservie uniquement par ce chemin ne pourrait alors être autorisée.

**Représentation des îlots en fonction de leur superficie dans la Communauté de commune de la Beauce Loirétaine**



Réalisation CA45 - Janvier 2017  
Sources: IGN SCAN25, 2014; BD ORTHO, 2010; RPG anonyme ASP, 2014

## 2.3 Un nécessaire renouvellement des générations

A l'échelle du PLUI, le renouvellement des générations sera un enjeu majeur pour le secteur agricole.

L'âge moyen des chefs d'exploitations de la Communauté de Communes est de **52 ans** ce qui est supérieur à la moyenne départementale (50 ans).

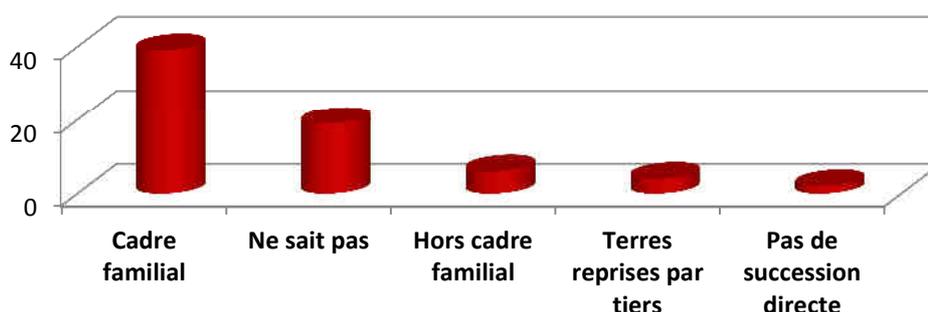
► Le diagnostic a révélé que 38% des exploitants rencontrés (86 exploitants au total) sont âgés de 55 ans et plus. Ceux-ci travaillent dans des exploitations individuelles ou sociétaires, associés parfois à de plus jeunes exploitants. Le tableau ci-dessous présente la **proportion d'exploitants de 55 ans ou plus** par commune. On remarque notamment que les exploitations sur Bucy-Saint-Liphard et Saint-Péravy-la-Colombe sont relativement jeunes, avec 0 et 10 % des exploitants concernés par un renouvellement des générations à court terme. En revanche, la commune de Patay présente un fort enjeu pour les prochaines années puisque 70% des exploitants ont plus de 55ans.

Noms communes	Nombre d'exploitants dans la commune	Nombre d'exploitants de 55 ans et plus	Proportion d'exploitants de 55 ans et plus par commune
Patay	10	7	70%
Gidy	13	8	62%
Trinay	15	9	60%
Gémigny	7	4	57%
Coinces	11	6	55%
Chevilly	17	9	53%
La Chapelle-Onzerain	2	1	50%
Villamblain	18	8	44%
Villeneuve-sur-Conie	7	3	43%
Bucy-le-Roi	5	2	40%
Saint-Sigismond	10	4	40%
Lion-en-Beauce	11	4	36%
Artenay	6	2	33%
Bricy	3	1	33%
Cercottes	3	1	33%
Sougy	18	5	28%
Ruan	18	4	22%
Huêtre	14	3	21%
Rouvray-Sainte-Croix	5	1	20%
Tournoisis	11	2	18%
Boulay-les-Barres	9	1	11%
Saint-Péravy-la-Colombe	10	1	10%
Bucy-Saint-Liphard	3	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>86</b>	<b>38%</b>

► Les 86 exploitants de plus de 55 ans sont répartis dans 76 exploitations. Lors du départ à la retraite de l'associé, se posera alors la question de l'embauche d'un salarié, de la reprise en individuelle de l'exploitation ou de la recherche d'un nouvel associé.

► Suite à l'enquête, 39 agriculteurs pensent que leur exploitation sera reprise dans le cadre familiale lorsqu'ils partiront à la retraite, 6 par un exploitant en dehors du cadre familial, 4 que leurs terres seront reprises par un tiers et 2 souhaitent garder leurs terres pour les faire faire à façon. **19 ont exprimé ne pas connaître leur repreneur** et 12 d'entre eux pensent cesser d'exploiter dans moins de 5 ans.

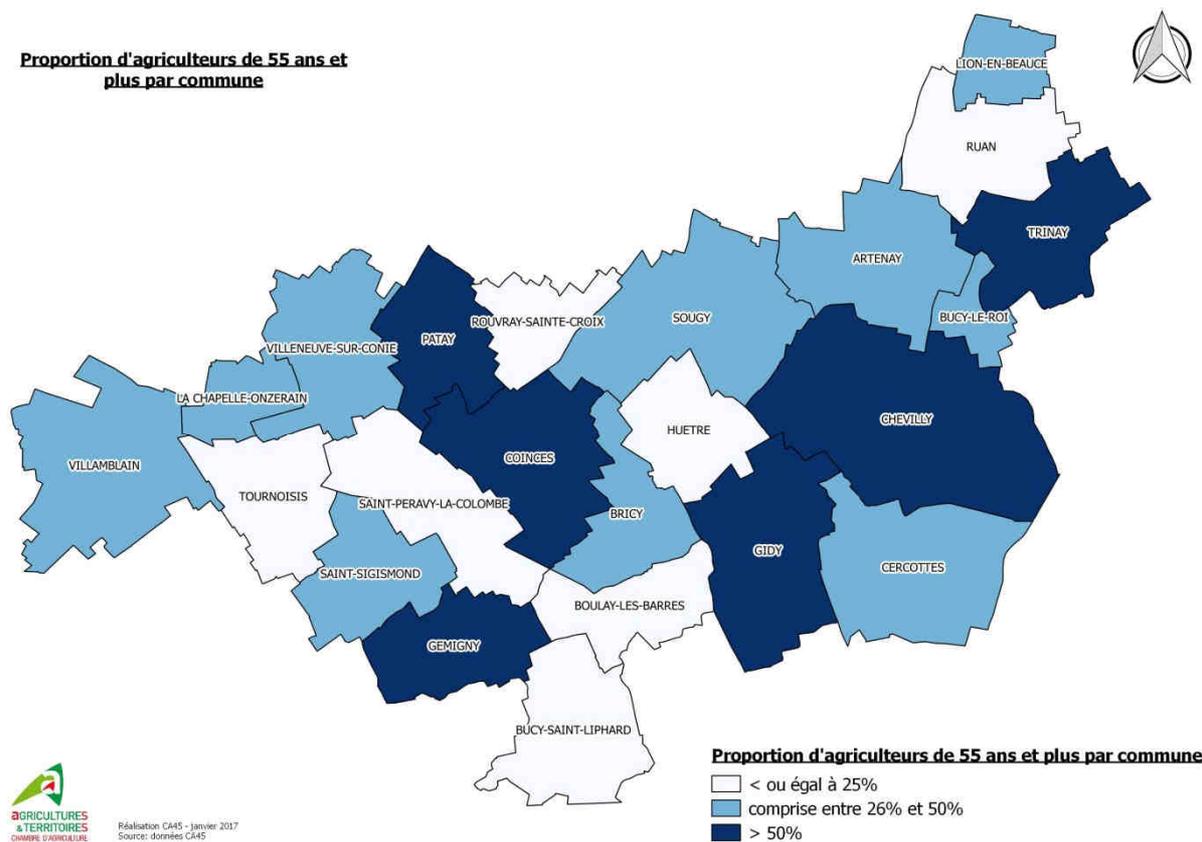
### Devenir des exploitations lors du départ à la retraite d'un exploitant



Par ailleurs, 63 exploitations présentent un enjeu majeur de transmission car tous les chefs d'exploitations et associés sont âgés de 55 ans et plus. **Ainsi, plus de 6 524 hectares, soit 27 % de la SAU de la Communauté de Communes, sont appelés à muter** soit vers l'installation de jeunes exploitants, soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire ou hors du territoire.

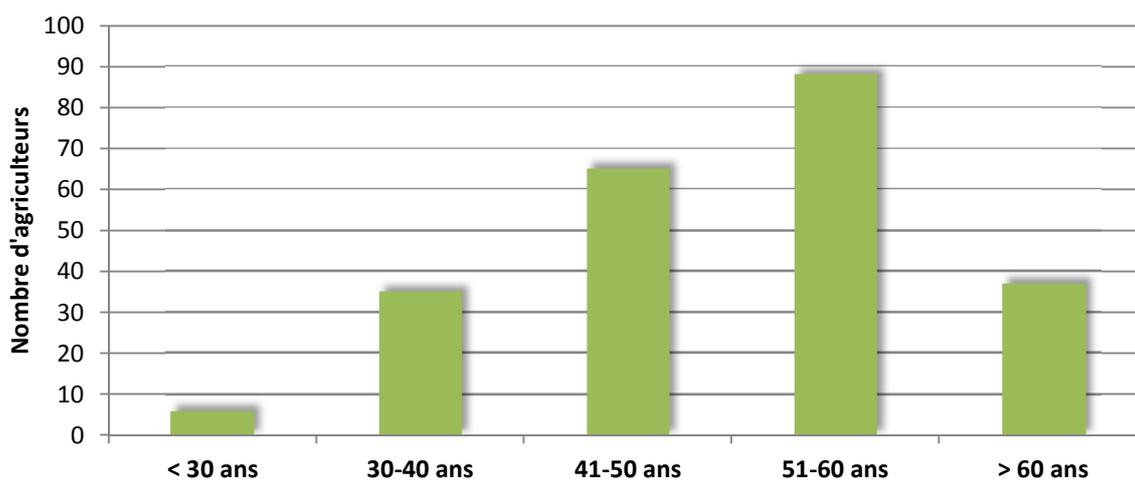
La carte ci-après présente la **proportion d'agriculteurs de plus de 55 ans par commune**.

**Proportion d'agriculteurs de 55 ans et plus par commune**



L'histogramme ci-dessous présente **la pyramide des âges des exploitants agricoles** du territoire.

**Nombre d'exploitants par tranches d'âges**



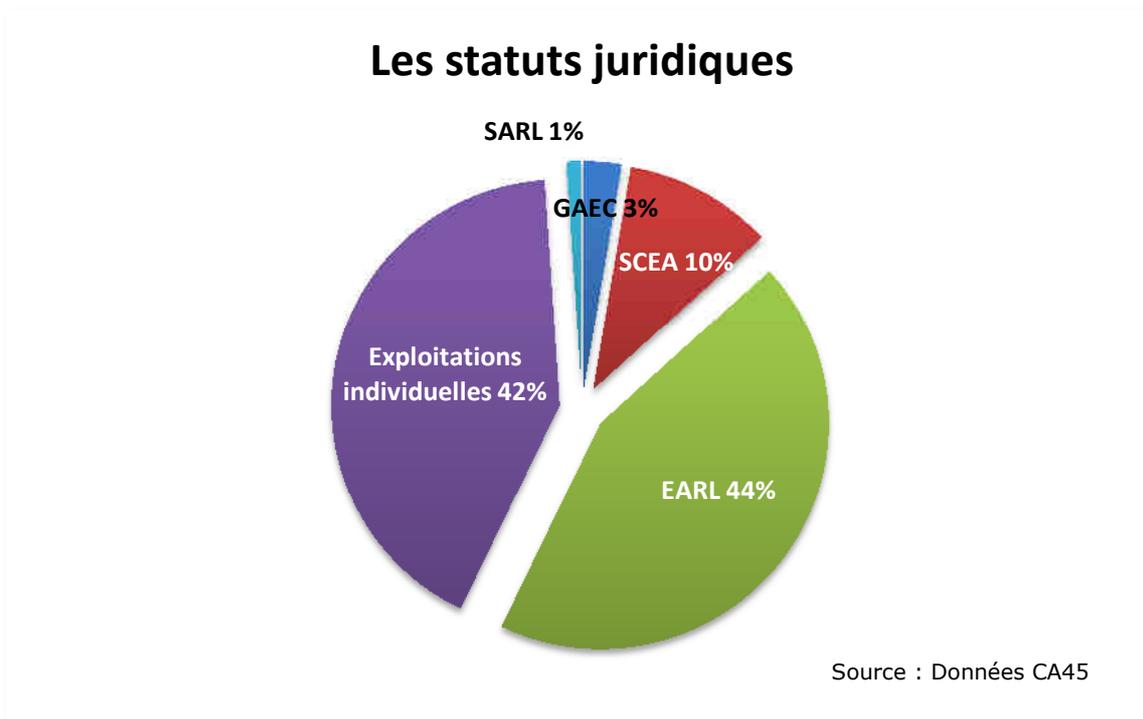
Le faible nombre de jeunes agriculteurs (inférieur à 40 ans) ne compense pas les nombreux départs à la retraite programmés dans les prochaines années. L'avenir de dizaines d'exploitations est donc en jeu puisque sur les 63 exploitations dont la totalité des chefs d'exploitations et associés sont âgés de 55 ans et plus, 19 n'ont pas de successeur identifié. La pérennité de ces exploitations se doit pourtant d'être assurée car elles représentent plus de 1 760 hectares. Près de la totalité d'entre elles produisent des

céréales, des oléo-protéagineux et des betteraves sucrières. **Plus généralement, à l’horizon du PLUi (15 ans), 88 exploitants (38 % parmi ceux rencontrés) devront trouver des repreneurs afin de stabiliser l’emploi agricole sur le territoire.**

D’après les agriculteurs rencontrés, l’installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire est complexe. En effet, 84 % des agriculteurs rencontrés considèrent que le coût élevé des reprises et/ou achats de ces exploitations, dû à une faible disponibilité foncière couplée à de faibles retours sur investissement constituent un frein à l’installation des jeunes agriculteurs. Selon les exploitants, les faibles revenus agricoles, les contraintes règlementaires et administratives, le contexte économique et le rythme de travail ainsi qu’une mauvaise image du métier sont autant de facteurs expliquant le manque de dynamisme pour les installations.

## 2.4 Le développement du modèle sociétaire

Depuis 40 ans, le nombre d’exploitations agricoles individuelles ne cesse de diminuer tandis que les formes sociétaires – dominées par les EARL (Entreprise À Responsabilité Limitée) et les GAEC (Groupement Agricole d’Exploitation en Commun)- sont en constante progression. Les exploitations de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n’échappent pas à cette évolution puisque **le modèle sociétaire demeure aujourd’hui la forme juridique dominante** choisie par 58 % des exploitations agricoles contre 42 % pour les exploitations à statut individuel.



L’adoption du statut sociétaire est principalement motivée par la protection juridique qu’il garantit en séparant le patrimoine privé de l’agriculteur de ses biens d’exploitations. La souplesse dans l’organisation du travail, le partage des responsabilités ou encore le statut valorisant pour le conjoint sont aussi des raisons avancées

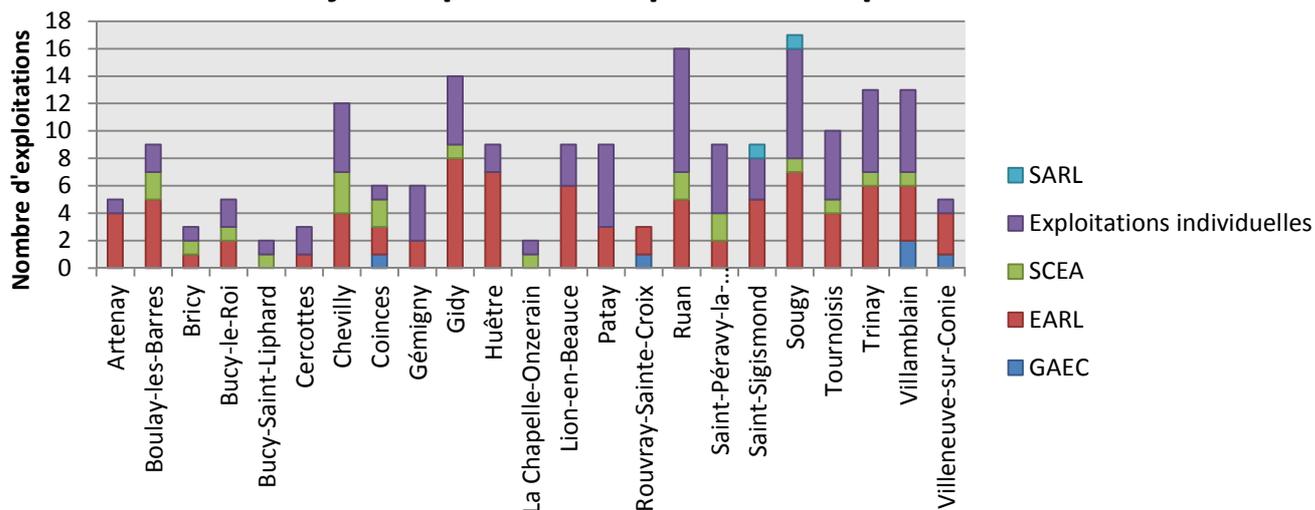
Le développement prépondérant des EARL s’explique par plusieurs facteurs :

- Certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL,

- Avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis. Pour cette raison, des GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du (ou des) parents(s). La création des sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL.

Il convient toutefois de préciser que 70% des EARL sont unipersonnelles et qu'au final si le modèle sociétaire domine, **80% des exploitations ne sont gérées que par un seul exploitant.**

## Statuts juridiques des exploitations par commune



Les exploitations en forme sociétaires concentrent à elles seules près de la moitié de la SAU de la Communauté de Communes. La SAU moyenne d'un GAEC est de 228 ha, celle d'une EARL de 129 ha alors que celle d'une exploitation individuelle s'élève à 109 ha. Les exploitations en forme sociétaire s'avèrent ainsi être généralement de plus grande taille que les exploitations individuelles.

### 2.5 Les GDA

Les GDA (Groupements de Développement Agricole) sont constitués d'agriculteurs regroupés sur un secteur géographique pour mener des actions communes. Il s'agit le plus souvent d'association loi 1901. Ils sont animés par un ou des conseillers mis à disposition par la Chambre d'agriculture du Loiret et interviennent dans des domaines variés tels que la conduite des cultures et troupeaux, l'organisation du travail, la veille règlementaire... Le GDA Loire Beauce, dont le siège est situé à Patay mais qui rayonne sur tout le territoire Loire Beauce, regroupe 93 agriculteurs du territoire de la Communauté de Communes en plus d'autres hors Communauté de Communes.

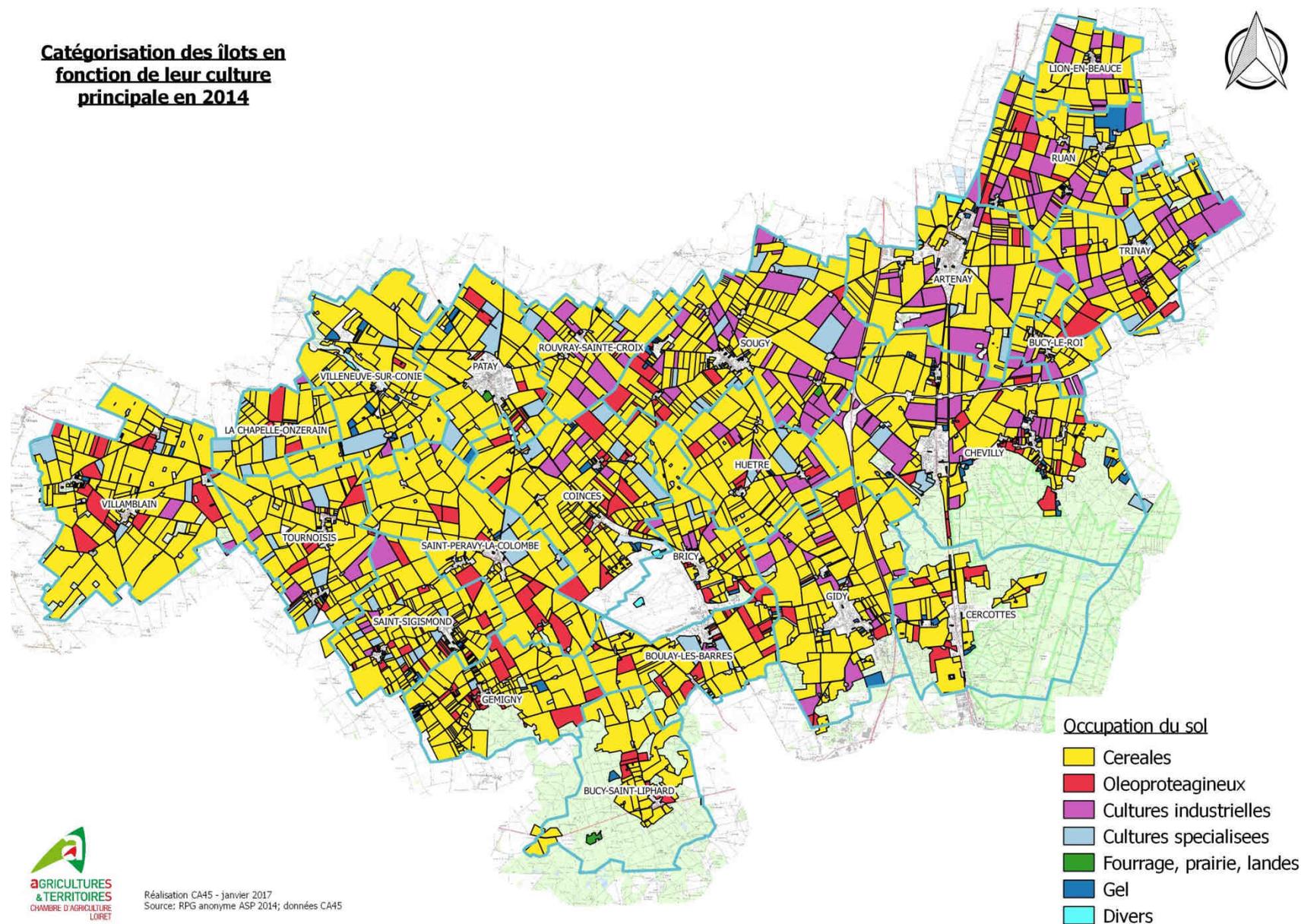
## 3 Une terre de grande culture

### 3.1 Les céréales et oléo protéagineux fortement présents, mais une diversification caractéristique du territoire.

Les surfaces en céréales et en oléo-protéagineux occupent la plus grande partie de la surface agricole utilisée (SAU) avec plus de 25 750 ha sur les 31 366 ha de la Communauté de Communes. Il s'agit d'un marqueur identitaire fort du territoire communautaire présent sur chaque commune. Avec plus de 3 100 hectares, la betterave sucrière est la deuxième culture majoritaire du territoire.

Sur la carte ci-après, présentant les cultures principales des surfaces déclarées à la PAC en 2014, les **surfaces en SCOP** (en jaune et rouge) **apparaissent majoritaires** sur l'ensemble du territoire.

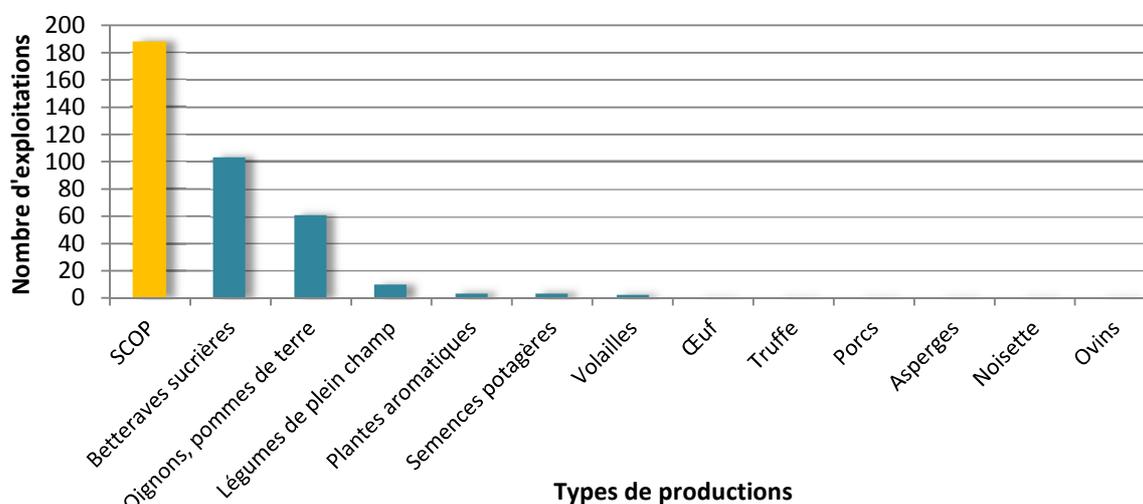
**Catégorisation des îlots en  
fonction de leur culture  
principale en 2014**



Réalisation CA45 - janvier 2017  
Source: RPG anonyme ASP 2014; données CA45

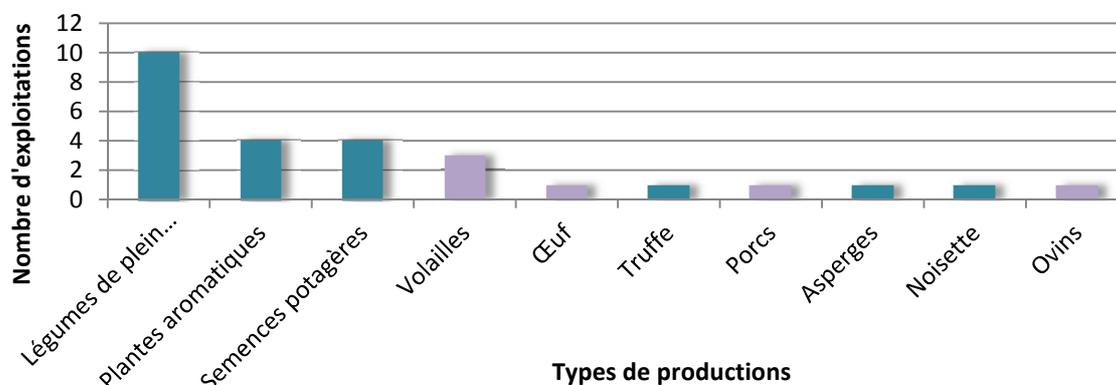
En effet près de la totalité (**99%**) des exploitations développent une activité de grandes cultures. Les céréales et oléo-protéagineux constituent la principale production des surfaces agricoles de la Communauté de Communes. Les betteraves sucrières (en violet) sont également fortement présentes, principalement à l'est du territoire. La proximité de la sucrerie d'Artenay explique particulièrement cette répartition. On note une faible diversité des ateliers de productions sur le territoire contrebalancée par une diversité culturelle riche des assolements 'grande culture' due principalement **à une irrigation** très présente sur le territoire. On retrouve ainsi des légumes de pleins champs tels que les pommes de terre ou les oignons, ainsi que des légumes de conserve tels que les haricots ou les flageolets. Les histogrammes ci-dessous présentent les différents ateliers et productions du territoire.

### Productions des exploitations agricoles de la Communauté de Communes



Source : Données CA45

### Productions des exploitations agricoles de la Communauté de Communes hors SCOP, betterave et oignons/pdt



Source : Données CA45

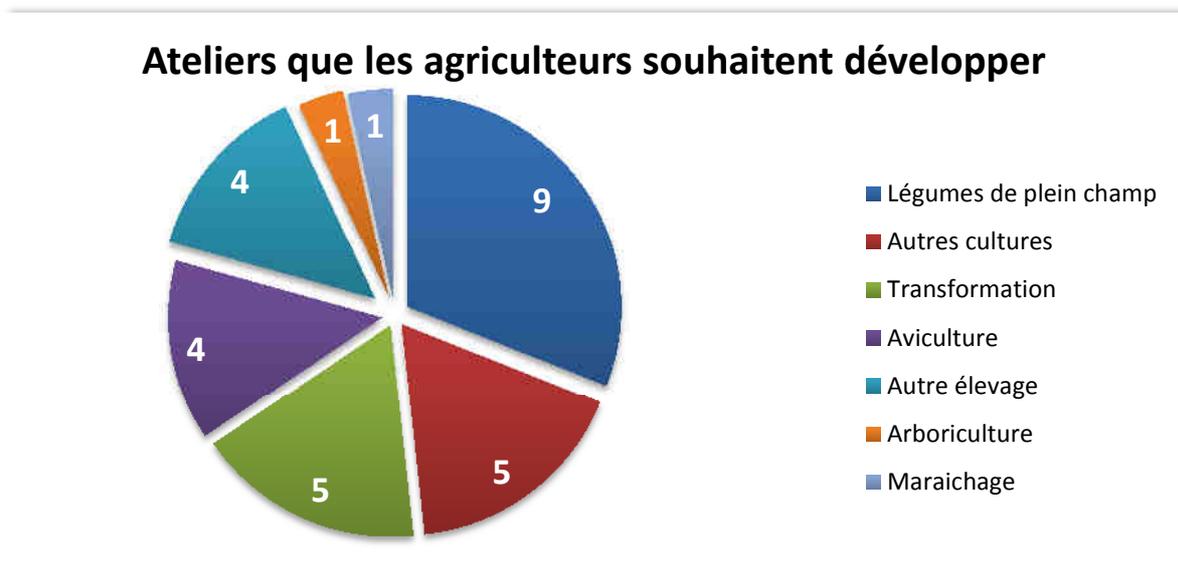
**13 ateliers différents** ont pu être recensés lors des rencontres avec les 232 agriculteurs du territoire. On remarque également que 26% des exploitations sont spécialisées dans la seule production de Céréales et Oléo-Protéagineux (SCOP). **Le système le plus rencontré** est l'association céréales oléo-protéagineux-betteraves sucrières pour 54% des exploitations.

Seulement **8 entreprises du territoire font de l'élevage**. Parmi ces 8 entreprises, une est spécialisée dans l'élevage de porcs, une dans l'élevage ovin, une dans l'apiculture et enfin cinq en aviculture.

### 3.2 Des projets de développement d'ateliers qui favorisent la diversité des productions

Les exploitants rencontrés ont été questionnés sur leur souhait d'arrêter un atelier ou d'en développer un (soit existant, soit nouveau). Il faut rappeler que les agriculteurs ont été rencontrés à l'automne 2016 après une saison difficile en raison des inondations subies dans le Loiret. Leur capacité à se projeter a pu être impactée par ce contexte très particulier.

Afin d'assurer la pérennité de leurs exploitations, 45 exploitants envisagent de **développer un nouvel atelier agricole**. 30 exploitants ont précisé les ateliers qu'ils souhaiteraient développer. Pour d'autres en revanche, aucun atelier en particulier n'est privilégié, un choix stratégique s'opèrera en fonction de la conjoncture du moment. Certains agriculteurs souhaiteraient diversifier leur assolement par d'autres cultures. D'autres envisagent, quant à eux, la transformation de leur matière première pour fabriquer des pâtes, monter une microbrasserie, réaliser de la transformation fruitière ou bien encore produire de l'huile.

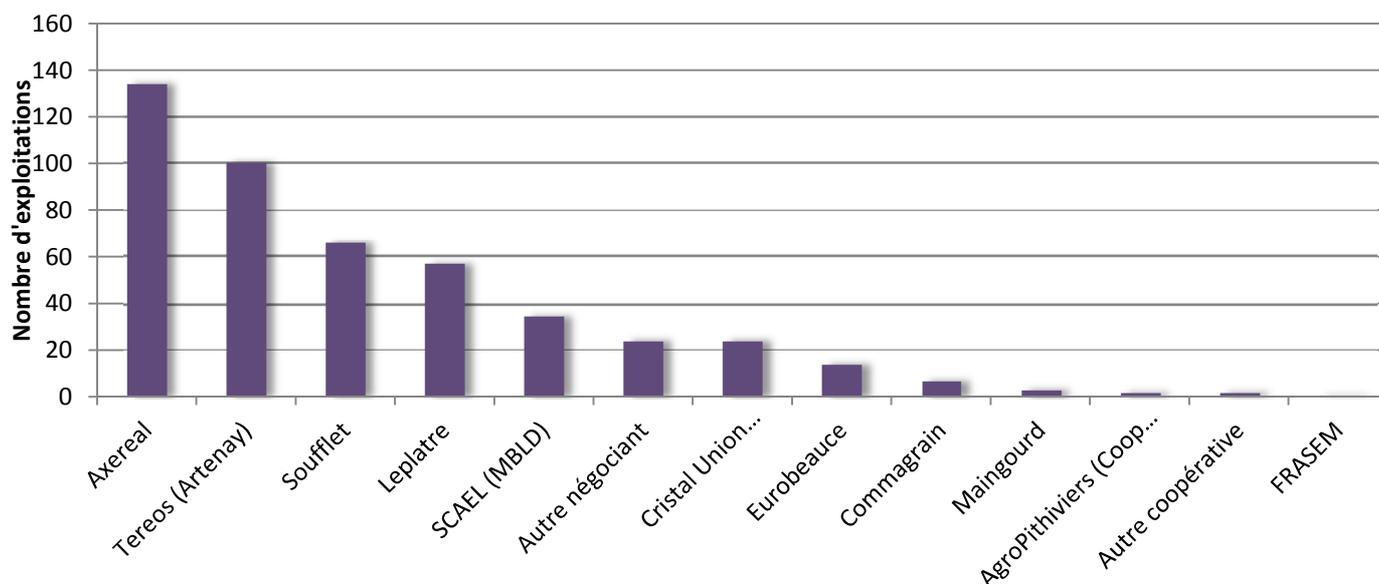


Quelques producteurs souhaitent quant à eux **réduire certains ateliers**. Ils sont 15, donc moins nombreux que les agriculteurs souhaitant développer un nouvel atelier. 6 exploitants indiquent vouloir diminuer les grandes cultures, 2 les légumes de plein champ, 1 l'élevage avicole, 1 la betterave sucrière, 1 la betterave rouge et 4 n'ont pas encore déterminé de choix mais envisagent une diminution d'atelier.

### 3.3 Des filières longues bien implantées sur le territoire avec des opérateurs de qualité

Plusieurs opérateurs interviennent sur le territoire de la Communauté de Communes, principalement ceux intervenant dans la commercialisation des SCOP. Une même exploitation peut faire appel à plusieurs débouchés.

#### Principaux débouchés des filières longues



#### 3.3.1 Commercialisation des céréales et oléo protéagineux

La majorité des céréales et oléo protéagineux sont vendus aux coopératives et négociants présents sur le secteur. La coopérative Axereal apparaît en première position (nommée 134 fois), suivie du négociant Soufflet (nommé 66 fois). Les produits collectés sont en majorité les blés supérieurs et améliorants, l'orge d'hiver et de printemps, le colza et le maïs grain. En fonction de la localisation des parcelles des agriculteurs ou de leurs silos de stockage, d'autres opérateurs, coopératives ou négociants, interviennent de façon plus anecdotique sur le territoire.

- **Axéral** est la première coopérative céréalière française dont le siège social se trouve à Olivet. Forte de 3 200 salariés, elle collecte 5 millions de tonnes de grains par an principalement sur la région Centre, dont 400 000 tonnes dans le Loiret toutes productions confondues. Deux tiers de la collecte est destinée à la transformation dont la moitié par les unités de transformation d'Axéral telles que les unités de fabrication d'alimentation animale à Saint Denis de l'Hôtel, Saran et Ladon. Le reste de la collecte est exportée hors Europe.
- Le **Groupe Soufflet** est une entreprise privée à échelle internationale qui collecte 4 millions de tonnes en France et plus d'un million de tonnes à l'international. Spécialiste des filières orge et blé, il possède de nombreux sites de transformation en France et à l'étranger, notamment une malterie à Pithiviers pour transformer l'orge en malte. Les silos de collecte proches du territoire se situent à Artenay et Patay.

- L'entreprise **LEPLATRE SA** dont le siège social est situé à Epieds en Beauce, est composée de trois outils de production dont celui à proximité des agriculteurs du territoire se situe à Epieds en Beauce.
- La **Coopérative SCAEL** est aujourd'hui l'une des premières coopératives céréalières française avec ses 1 800 adhérents et une collecte de 800 000 tonnes de grains. Le centre de stockage situé sur la Communauté de Communes est à Artenay.

Les autres grandes cultures telles que les légumes de plein champ sont commercialisées en majorité à des sociétés spécialisées. La société Maingourd intervient ainsi sur les territoires pour les producteurs de légumes de conserve et la Frasem pour ce qui est des graines (cultures porte-graines).

### **3.3.2 Commercialisation des betteraves sucrières**

Les betteraves sucrières cultivées sur la CC Beauce Loirétaine sont quant à elles commercialisées principalement auprès de Tereos à Artenay.

- Le groupe coopératif **Tereos** est détenu par 12 000 agriculteurs français. Fort de 4300 salariés en France et 24 000 salariés dans le monde, il est le premier groupe sucrier français. 3,7 millions de tonnes de sucre sont produits chaque année dont 2 millions de tonnes proviennent de la betterave. A Artenay, 3 ateliers sont présents.

### **3.3.3 Commercialisation des productions animales en circuits longs**

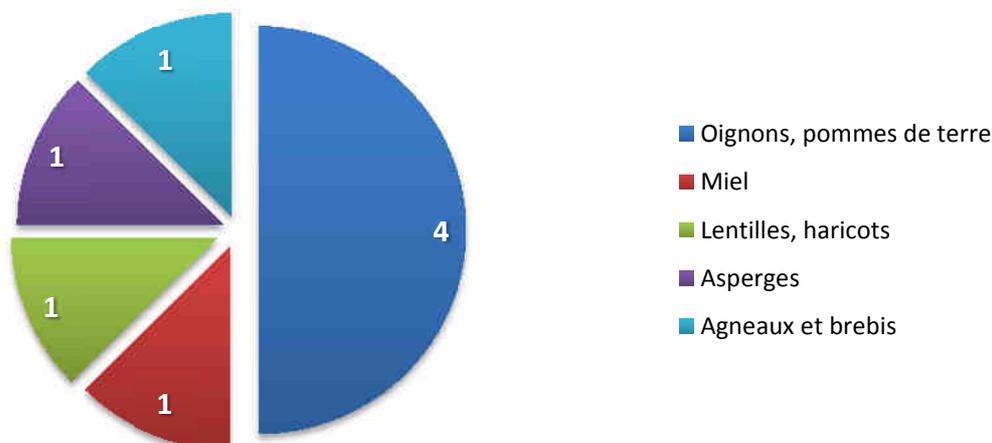
La commercialisation des productions animales se fait par le biais de certaines filières longues à l'exception d'une exploitation qui vend ses agneaux à la ferme. Les volailles sont principalement commercialisées chez Caringa, Clemont nutrition et Sanders.

## **3.4 Valorisation des productions par les circuits courts, complémentaires des filières longues du territoire**

### **3.4.1 Produits commercialisés en direct à ce jour**

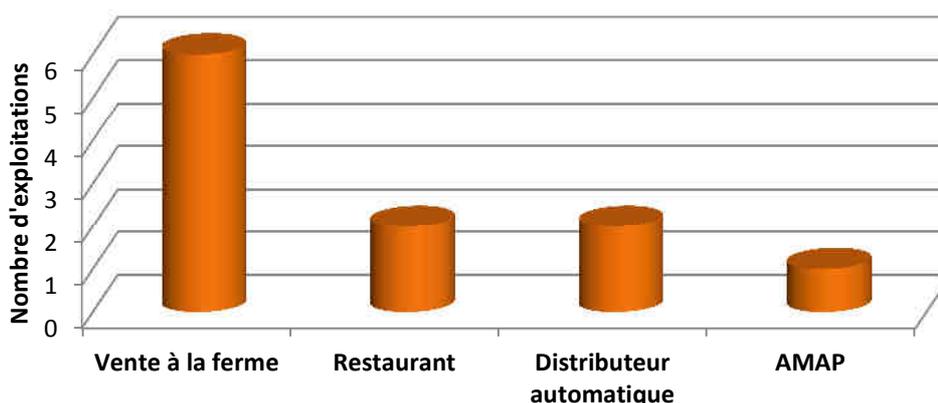
- ▶ **4%** des exploitations (8 exploitations) ont choisi d'utiliser les circuits-courts comme mode de commercialisation. C'est très faible en comparaison aux moyennes départementales (25%) et régionales (10%). Seul un éleveur a retenu ce type de commercialisation afin de mieux valoriser ses productions, les producteurs d'oignons et de pommes de terre sont les plus nombreux à y avoir recours.

## Principales productions vendues en circuits courts



- L'histogramme ci-après présente **la répartition des modes de commercialisation en circuits courts**. 50% des exploitations pratiquant les circuits-courts ont développé une activité de vente directe sur leur site d'exploitation. Les distributeurs automatiques et l'approvisionnement direct des restaurants utilisés par deux exploitations pour chaque catégorie arrivent en seconde position. En revanche, la restauration collective ou les points de vente collectifs ont plus de difficulté à trouver leur place. Ce sont des modes de commercialisation non utilisés à ce jour par les exploitants de la Communauté de Communes rencontrés.

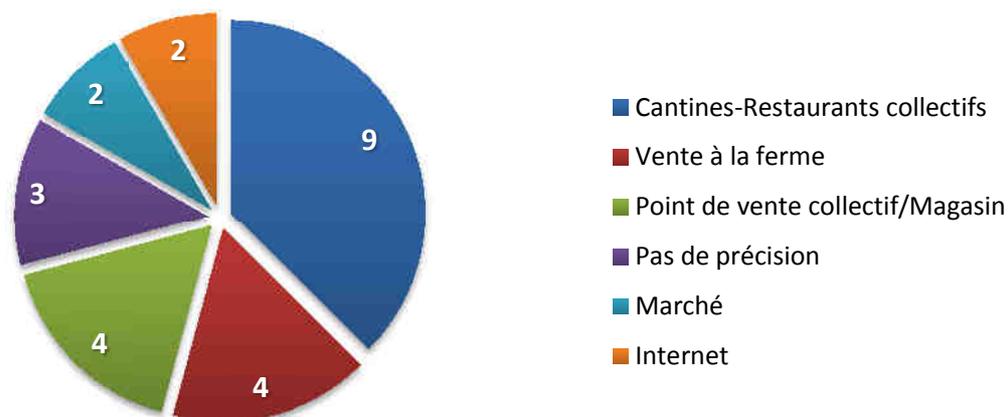
## Principaux modes de circuits courts utilisés



### 3.4.2 Modes de commercialisation en projet

**19** exploitations se sont dites intéressées pour développer un nouveau mode de commercialisation en circuits courts. Cela représente un peu moins de 10% des exploitations agricoles rencontrées. Tous ne font pas de vente directe aujourd'hui et souhaiteraient mettre en place de nouveaux vecteurs.

## Nouveaux modes de circuits courts envisagés



On observe que, même si la vente à la ferme reste une tendance forte dans les projets de développement, 9 exploitations envisagent de s'intéresser à la commercialisation de leurs produits dans le cadre de cantines scolaires, ou plus généralement, de la **restauration collective**.

Par ailleurs, on note également que 4 exploitants souhaiteraient mettre en place un PVC (point de vente collectif) ou un magasin de producteurs. Deux exploitants souhaiteraient commercialiser leurs produits par le biais des marchés et deux autres par internet.

### 3.5 Labels officiels sur le territoire

Trois certifications officielles sont présentes sur la Communauté de Communes au dire des agriculteurs :

- Global gap pour quatre exploitations qui cultivent des oignons et pommes de terre,
- Label Rouge pour une exploitation d'élevage porcin,
- Agneau de l'Adret pour une exploitation d'élevage ovin.



### 3.6 Complémentarité entre les filières courtes et les filières longues

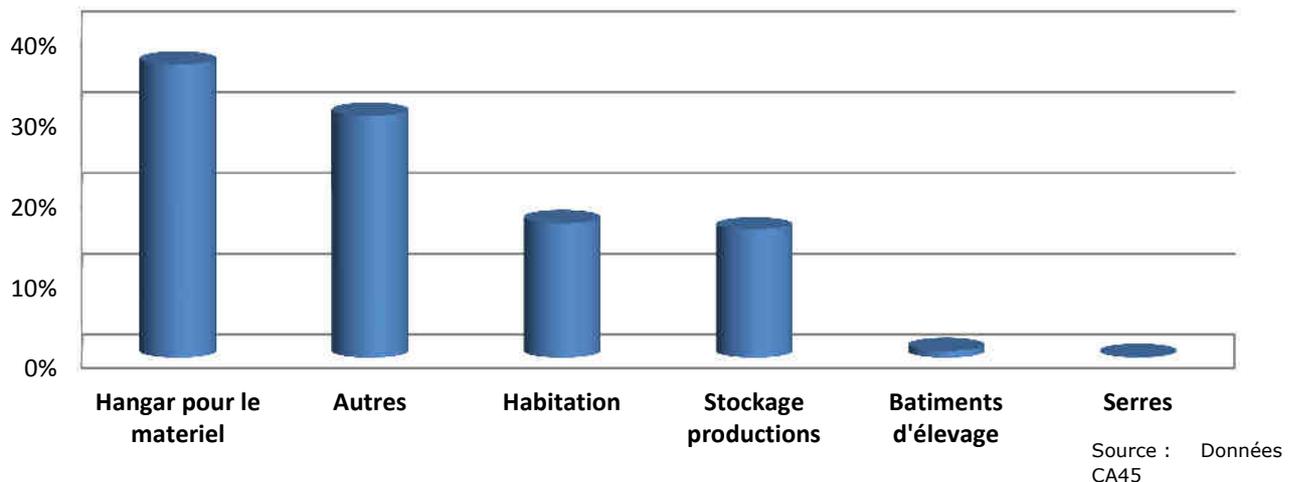
Les circuits courts et longs conservent des fonctions complémentaires car aucune exploitation sur les huit exploitations déclarant réaliser de la vente directe n'utilise uniquement les circuits de proximités. **Les circuits courts sont donc toujours complémentaires de filières plus longues** sur ce territoire.

## 4 Un territoire en évolution

### 4.1 Des bâtiments anciens mais fonctionnels

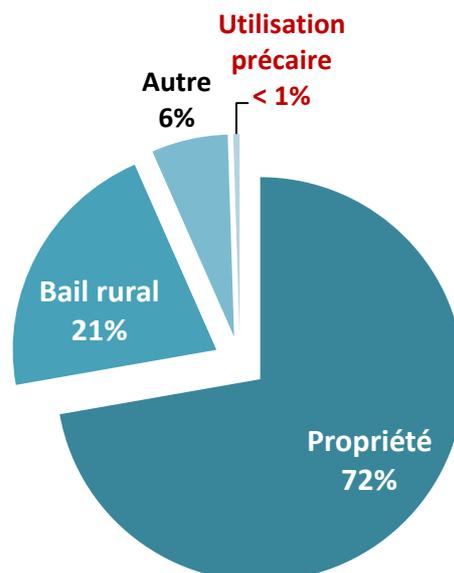
L'inventaire des bâtiments de la Communauté de Communes a permis de recenser près de **1 343 bâtiments agricoles**. Plusieurs typologies sont présentes sur le territoire mais le hangar à matériel reste prédominant. Seuls **dix bâtiments d'élevage** ont été recensés sur la Communauté de Communes et ils sont utilisés par huit exploitations différentes.

### Typologie des bâtiments agricoles existants



Pour la grande majorité, ces bâtiments sont la propriété de l'agriculteur. La mise à disposition des bâtiments correspond pour la plupart des cas à des bâtiments prêtés gracieusement par les parents aux enfants agriculteurs. Par ailleurs, il existe 6 bâtiments dont l'utilisation est précaire.

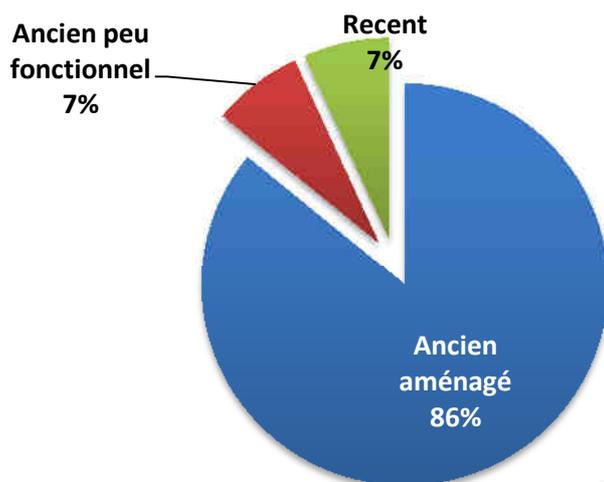
### Mode de faire valoir des bâtiments agricoles



Source : Données CA45

La majorité du parc de bâtiments est déclaré « ancien aménagé » par ceux qui les utilisent. A peine 7% des bâtiments existants sont déclarés peu fonctionnels pour des questions liées à la conception ou à l'accessibilité du bâtiment. C'est un chiffre faible qui permet d'affirmer que, même s'ils sont pour la plupart anciens, **les différents bâtiments du territoire sont encore utilisés et vraisemblablement en conformité avec les normes en vigueur.**

## Fonctionnalité des bâtiments existants

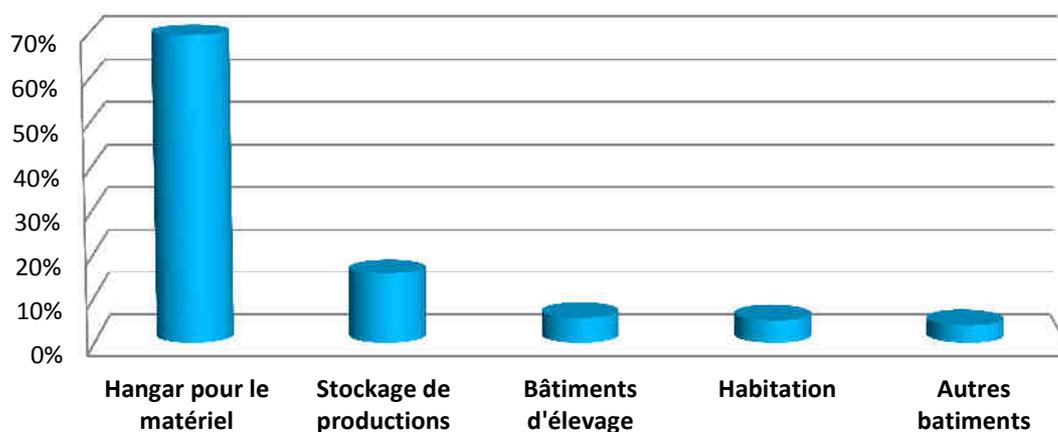


Source : Données CA45

### 4.2 Des projets de nouveaux bâtiments

Concernant certains des 89 bâtiments anciens peu fonctionnels, 35 agriculteurs annoncent leur intention de construire un nouveau bâtiment sur un autre site. Par ailleurs, les exploitants détenant des bâtiments fonctionnels ou récents ont exprimé des besoins de nouvelles constructions pour 110 d'entre eux, en soutien au développement de leur activité. Ainsi, **180 projets de construction** de nouveaux bâtiments agricoles ont été exprimés ; à ceux-ci s'ajoutent **58 projets de changement de destination**. Le nombre d'exploitants ayant sollicité un changement de destination est particulièrement élevé. Des agriculteurs ont exprimé le souhait de transformer de vieux bâtiments agricoles en logement locatif ou gîte et un agriculteur envisage un élevage d'insectes dans un de ses vieux bâtiments.

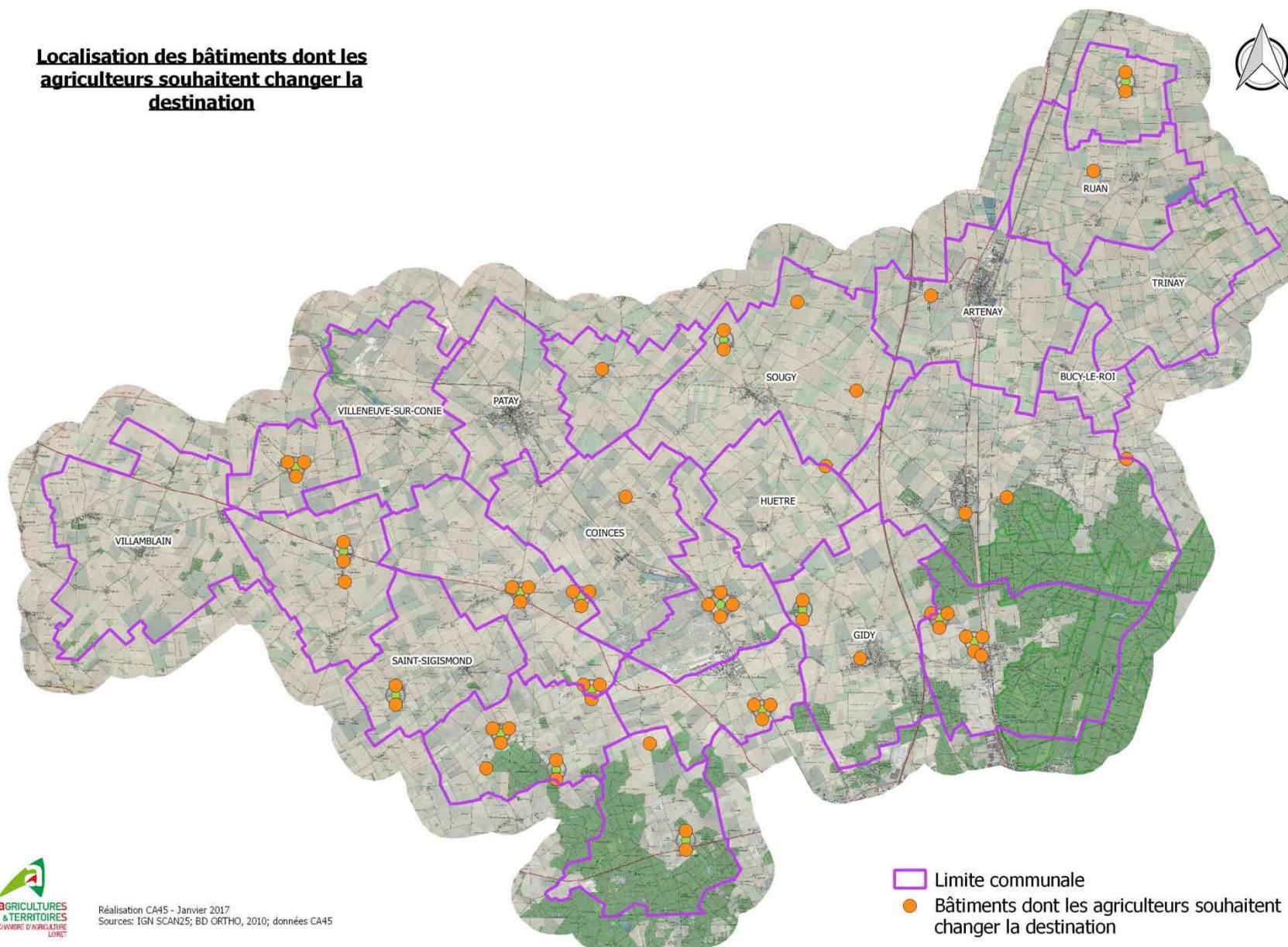
## Typologie des projets de construction de nouveaux bâtiments



Source : Données CA45

Ce **changement de destination** envisagé est **un enjeu pour le PLUi** afin de préserver le bâti ancien sur le territoire et de lui trouver un nouvel usage au travers de l'habitat et de l'agri-tourisme.

**Localisation des bâtiments dont les agriculteurs souhaitent changer la destination**



Réalisation CA45 - Janvier 2017  
Sources: IGN SCAN25; BD ORTHO, 2010; données CA45

- Limite communale
- Bâtiments dont les agriculteurs souhaitent changer la destination

### 4.3 Des projets divers

Parmi les 189 exploitations rencontrées, 67 d'entre-elles possèdent un ou plusieurs projets d'avenir. En tout, cela représente environ **80 projets envisagés sur le territoire**.

Outre les projets de constructions de bâtiments et de transmission d'exploitations, le développement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque) constitue un projet pour 20 exploitations, vient ensuite le projet d'agrandissement de la SAU envisagé par 10 exploitations. 7 projets en lien avec le tourisme (mise en place de gîte ou de camping à la ferme) ont été évoqués et 6 exploitants réfléchissent à la conversion en agriculture biologique. D'autres projets sont également évoqués au cas par cas : atelier de transformation, irrigation, création d'ETA et éolien.

Ces nombreux projets envisagés par les agriculteurs du territoire s'inscrivent dans le contexte d'une succession de plusieurs années difficiles, beaucoup d'entre eux sont en recherche de diversification pour consolider leur entreprise.

## 5 Les points de vigilance pour l'urbanisation

La dimension de potentiel agricole sur le secteur est à interpréter au regard de la diversité des ateliers. Ainsi, les terres drainées et/ou irriguées permettent une amélioration du potentiel. De la même manière, les terres à proximité des bâtiments d'élevage peuvent être identifiées comme essentielles au développement de l'agriculture (en lien avec les distances d'éloignement).

### 5.1 Irrigation et drainage

L'irrigation est très présente sur le territoire. Elle a été mise en place dans pratiquement toutes les exploitations. L'irrigation permet une meilleure valorisation des terres agricoles en sécurisant les rendements et la qualité et rend l'exploitant moins dépendant des aléas climatique. Elle permet également la mise en place d'une plus grande diversification de l'assolement (notamment pour des légumes de plein champ et de la betterave sucrière). Certains contrats de production ne sont passés que si l'exploitant garanti une mise en place sur des parcelles irriguées. L'absence d'irrigation ferme la porte à certaines diversifications d'assolement qui permettent la sécurisation du revenu de l'agriculteur.

Parmi les exploitations rencontrées, quelques-unes drainent leurs terres mais globalement la qualité des sols de ce territoire ne nécessite pas de drainage.

Tout investissement destiné à améliorer le potentiel de production agricole tel que le drainage et l'irrigation ou les aménagements fonciers doivent être pris en compte dans le cadre de projets communaux si l'on ne veut pas gâcher ces investissements et par là-même des potentiels de productions forts.



## 5.2 Situation sanitaire des exploitations

Les exploitations agricoles sont concernées par **deux règlements** (RSD et ICPE) en fonction de leur activité et de leur taille.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) dont l'existence est prévue par le code de la santé, édicte des règles techniques propres à préserver la santé de l'homme. Il comporte entre autres des dispositions relatives aux eaux destinées à la consommation humaine, aux locaux d'habitation et professionnels, à l'élimination des déchets, à l'hygiène alimentaire et à l'hygiène en milieu rural.

Ces règles sont prescrites par arrêté préfectoral à partir d'un règlement sanitaire type qui peut ainsi être adapté aux conditions particulières de chaque département. L'application du RSD relève essentiellement de la compétence de l'autorité municipale

La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) trouve son origine dans la loi du 19 juillet 1976. Son champ d'application est très large : protection de l'environnement, encadrement et contrôle des activités génératrices de nuisances, prévention des pollutions et des risques de l'installation et de son exploitation. Pour l'activité agricole, les domaines de l'élevage, du séchage et/ou stockage de céréales et de la viticulture peuvent être concernés par cette réglementation.

### **Ainsi, les activités d'élevage sont régies par :**

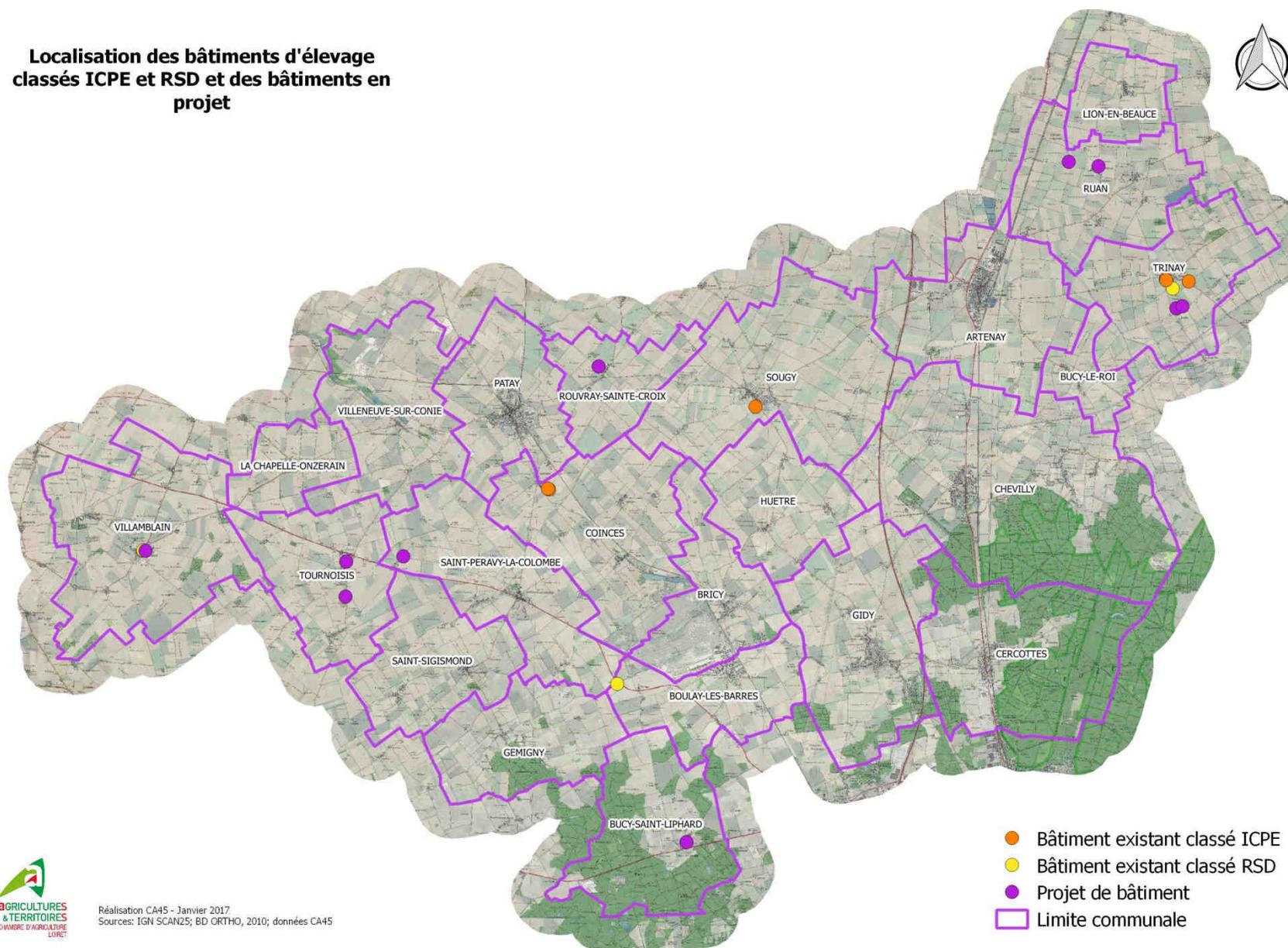
- des dispositions concernant l'implantation et l'aménagement des bâtiments d'élevage et de leurs annexes.
  - Les bâtiments d'élevage des exploitations soumis au RSD doivent respecter *un recul de 50 mètres vis-à-vis* des immeubles habituellement occupés par des tiers.
  - Les bâtiments d'élevage des exploitations régies par les ICPE doivent respecter *un recul de 100 mètres vis-à-vis* notamment des immeubles habituellement occupés par des tiers et des limites de zones d'urbanisation destinées à l'habitat, entre autre.
- des règles d'exploitation.

Parmi **les 8 exploitations** de la Communauté de Communes qui comprennent des animaux, 2 relèvent du RSD et 5 du régime des ICPE (dont 2 ICPE soumise à autorisation, 3 ICPE soumise à déclaration).

Dans le cadre des projets de développement, aucune construction ou zone constructible ne peut être autorisée dans le périmètre d'éloignement des ICPE ou du RSD. La carte suivante présente les localisations des installations ICPE et RSD du territoire.

Afin de préserver une activité minoritaire sur le territoire qu'est l'élevage, le PLUi devra préserver les espaces d'éloignement voir les agrandir, pour permettre le développement des entreprises. L'enjeu est également à relier directement aux problématiques de transmissions : si le corps de ferme n'est pas en règle par rapport aux distances d'éloignement, il ne pourra pas être transmis.

**Localisation des bâtiments d'élevage classés ICPE et RSD et des bâtiments en projet**



Réalisation CA45 - Janvier 2017  
Sources: IGN SCAN25; BD ORTHO, 2010; données CA45

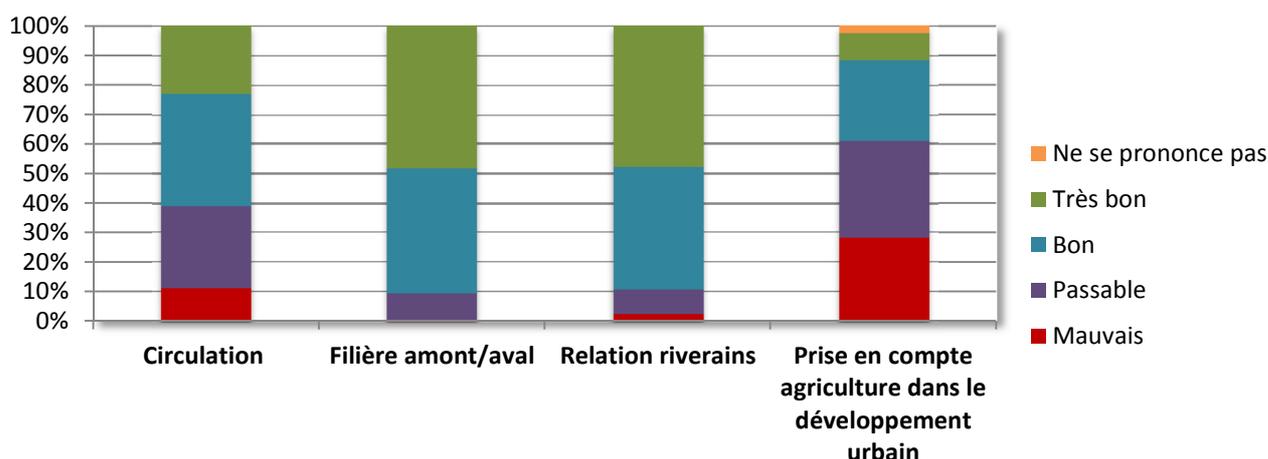
### 5.3 L'environnement local

Le document ci-dessous présente **le ressenti des exploitants rencontrés** par rapport à leur environnement local.

Ainsi, nous les avons interrogés sur :

- *La facilité de circulation* : est-il difficile de circuler avec les engins agricoles sur le territoire pour accéder à ses champs ou à ses bâtiments ?
- *La filière amont et aval* : Est-ce qu'en tant qu'exploitant agricole sur le territoire vous considérez la présence d'opérateur (amont / aval) sur le territoire est satisfaisante et le rend attractif ?
- *La relation avec les riverains* : Comment jugez-vous votre relation avec les riverains ? existe-t-il des tensions ou comprennent-ils bien votre activité ?
- *La prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain* : jugez-vous que l'agriculture est suffisamment étudiée et concertée lors d'aménagement urbains sur des terres agricole ou sur des infrastructures routières ?

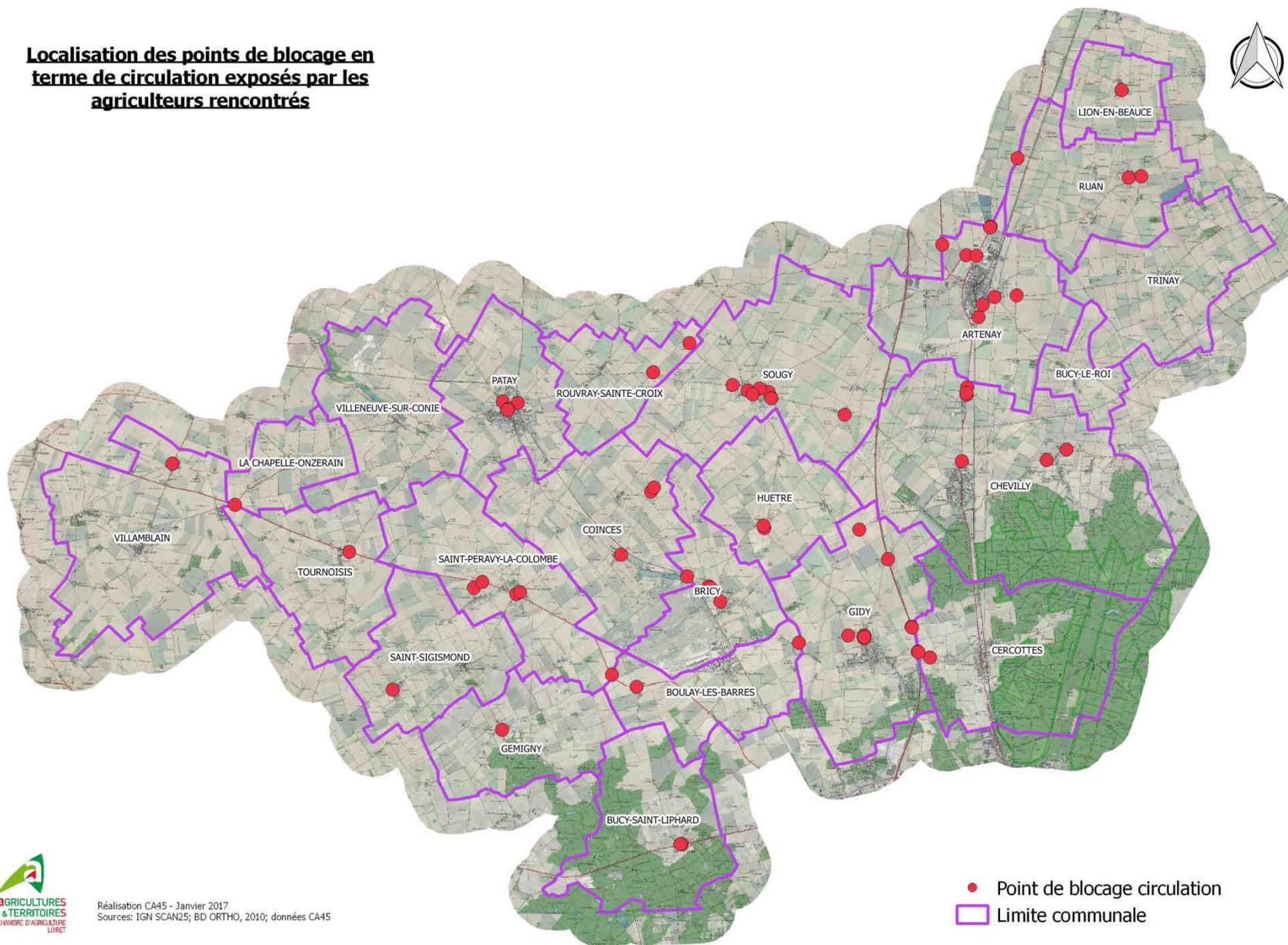
#### Satisfaction des exploitants agricoles sur l'environnement local



Un point de vigilance est à apporter à **l'intégration de l'agriculture dans les politiques urbaines** puisque plus de 60% des agriculteurs questionnés considèrent que la prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain est mauvaise ou passable. Cependant, l'initiative de concertation réalisée dans le cadre du PLUi a souvent été notée comme une amélioration notable des pratiques. Cette dynamique pourrait être conservée dans les futures phases opérationnelles du PLUi (Identification des zones d'extensions, mesure de l'impact agricole avec une logique « éviter, réduire, compenser », pistes de compensations agricoles collectives...)

**La circulation** est le second secteur qui soulève le moins d'opinion favorable. Les agriculteurs situés dans les hameaux ou dans les fermes isolées ne se sentent pas directement concernés. En revanche, pour les exploitants en centre bourg ou n'ayant pas leur parcellaire regroupé, la circulation est clairement un enjeu majeur et prioritaire. Les points de blocage en termes de circulation ressortent essentiellement au niveau des centres villes. Patay et Artenay ont été signalés comme présentant des problématiques de circulation, voir une dangerosité dans le cas d'Artenay lorsqu'il s'agit de tourner et de quitter l'axe de la N20. Lorsque des difficultés ont été signalées hors bourgs, il s'agissait principalement de difficultés liées à des sorties sur des routes passantes ou dans des endroits à faible visibilité.

**Localisation des points de blocage en  
terme de circulation exposés par les  
agriculteurs rencontrés**



Réalisation CA45 - Janvier 2017  
Sources: IGN SCAN2S; BD ORTHO, 2010; données CA45

- Point de blocage circulation
- Limite communale

48 % des agriculteurs sont très satisfaits de l'implantation, de la proximité et du dynamisme des opérateurs de la filière amont/aval (coopérative, négociant, entreprise de matériel agricole...). C'est un chiffre très encourageant qui illustre le dynamisme des filières agricoles sur le territoire. Les agriculteurs sont satisfaits d'y être implantés et estiment que les opérateurs nécessaires à entreprendre en agriculture sont présents.

Finalement la relation avec les riverains est jugée de bonne à très bonne par 89% des exploitations. C'est également un chiffre très élevé qui est positif.

### **Deux projets impactant les exploitations agricoles sont en réflexion sur le territoire :**

- ▶ Le projet de réouverture au trafic de voyageurs de la ligne de chemin de fer entre Orléans et Chartres
- ▶ L'élargissement de l'autoroute A10

Suite à la fermeture de nombreux passages à niveaux, le premier projet aura un impact sur la circulation agricole, notamment des allongements de temps de parcours dans le cas où aucun rétablissement n'est réalisé.

Le deuxième projet aura plutôt un impact sur le foncier agricole. En effet, des emprises seront réalisées pour les exploitants le long de l'autoroute afin de permettre l'élargissement de cette dernière.

## **5.4 Préoccupations**

102 exploitations nous ont fait part de préoccupations. Celles-ci sont diverses mais certaines se regroupent de par l'impact qu'elles peuvent avoir sur les exploitations.

Le cours des produits et l'augmentation et le durcissement des réglementations sont qualifiés de préoccupant par une trentaine d'exploitants.

Une vingtaine d'agriculteurs expriment une crainte envers le contexte économique défavorable à l'agriculture, ainsi qu'envers le fort développement des projets nationaux tels que la LGV où les autoroutes.

L'impossibilité de l'agrandissement, la lourdeur administrative, et les charges élevées ont également été évoquées par une dizaine d'agriculteurs.

D'autres inquiétudes telles que le l'urbanisation ou encore pression foncière ont été soulevées au cas par cas.